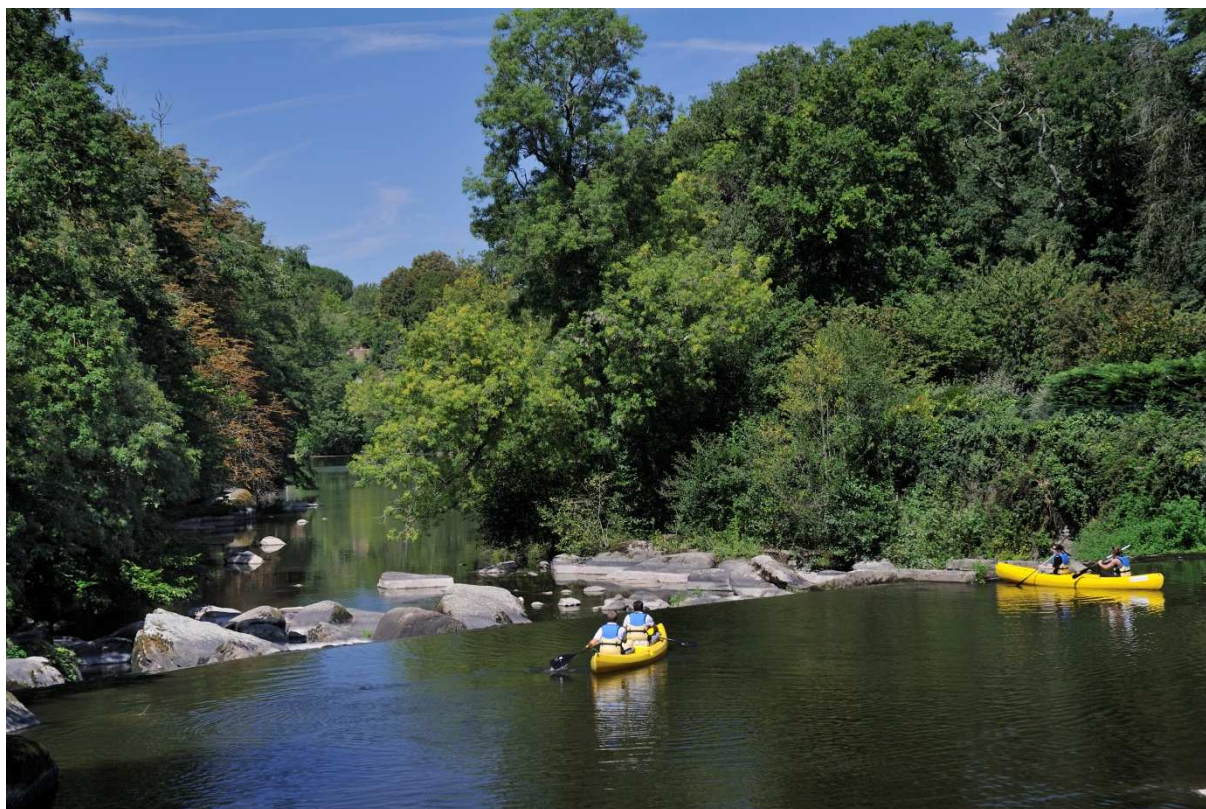


Soyons Sage pour que l'eau vive



Rapport d'activité de la CLE 2016

Validé lors de la CLE du 12 janvier 2017



Kayakistes naviguant sur la Sèvre Nantaise à Gétigné en Loire-Atlantique © E. LIZAMBARD

Sommaire

1	Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son bureau	4
1.1	Réunions de la Commission Locale de l'Eau	4
1.2	Réunions du bureau de la CLE	5
2	Contrats de mise en œuvre du SAGE	8
2.1	Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sèvre Nantaise	8
2.2	Contrats Territoriaux	8
3	Actions de mise en œuvre du SAGE	17
3.1	Amélioration de la qualité de l'eau	17
3.2	Réduction du risque d'inondation	24
3.3	L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques	27
3.4	Les diagnostics environnementaux communaux	40
3.5	La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques	41
3.6	Le tableau de bord du SAGE	42
4	La communication sur le SAGE	43
4.1	Le site internet www.sevre-nantaise.com	43
4.2	Répercussions dans la presse	44
4.3	Fiches retours d'expérience et thématiques	44
4.4	Temps forts d'information et formation des acteurs	44
5	Le suivi des projets et des actions en cours (non exhaustif)	46
6	Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau	50
6.1	Bilan 2016	50
6.2	Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau	50
7	Annexes	53

1 Les réunions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et de son bureau

1.1 Réunions de la Commission Locale de l'Eau

Au cours de l'année 2016, la commission locale de l'eau a été amenée à se réunir à deux reprises.

- **le 14 janvier 2016, à Combrand (79)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du rapport d'activité de la Commission Locale de l'Eau (CLE) 2015
2. Information sur le programme d'actions 2016
3. Bilan des dossiers loi sur l'eau 2015
4. Avancement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Sèvre Nantaise

- **le 12 juillet 2016, à Le Puy-Saint-Bonnet (49)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Présentation du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise
2. Présentation du règlement intérieur
3. Election du Président et des Vice-présidents
4. Constitution du bureau de la CLE
5. Information sur les Contrats Territoriaux (CT)
6. Information sur le contrat de filière viticulture
7. Charte de l'Eco'Jardinier
8. Divers

1.2 Réunions du bureau de la CLE

Au cours de l'année 2016, le bureau de la commission locale de l'eau s'est réuni à cinq reprises.

- **le 4 février 2016, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Composition de la nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE) - pour discussion (arrêté préfectoral du 29 juin 2015 de la composition actuelle de la CLE du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise
2. Dossiers loi sur l'eau (fiche d'analyse d'évaluation de la compatibilité avec le SAGE du dossier loi sur l'eau du projet de ZI de la Colonne à Torfou et dossier d'autorisation
3. Cartographie des cours d'eau
4. Divers

- **le 10 mars 2016, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 4 février 2016
2. Renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise
3. Adhésion des communes à la charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise
4. Révision des périmètres des SAGE limitrophes au SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise :
 - SAGE du Lay
 - SAGE Vendée
5. Stratégie de communication : définition du message général du SAGE
6. Etat d'avancement des démarches d'inventaire des cours d'eau sur le bassin de la Sèvre Nantaise
7. Dossier installations classées : « installation d'un parc éolien situé sur les communes de Yzernay, Somloire et Les Cerqueux » (S.A.S. PARC ÉOLIEN NORDEX XXXII)
8. Information sur le PAOT 2016-2018 du département de la Vendée
9. Divers

- **le 15 septembre 2016, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 10 mars 2016
2. Communication : projets de la marque territoriale du SAGE et choix du graphisme
3. Inventaire des cours d'eau :
 - Proposition d'une méthode d'inventaire sur le secteur Deux-Sèvres (sous réserve)
 - Etat d'avancement et méthodologie sur l'ensemble du bassin versant
4. Prélèvements hivernaux : modalités de mise en œuvre de la disposition 31 du SAGE « encadrer les prélèvements hivernaux »
5. CT Bultière : présentation du Contrat Territorial de la Bultière pour validation
6. Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) de Nantes Métropole : Nantes, Rezé, Vertou, Les Sorinières, Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire (sous réserve) :
 - DEC complet pour les communes de Basse-Goulaine et Saint-Sébastien-sur-Loire
 - Intégration des inventaires haies pour les communes de Nantes, Rezé, Vertou et Les Sorinières
7. Questions diverses

- **le 10 novembre 2016, à Clisson (44)**

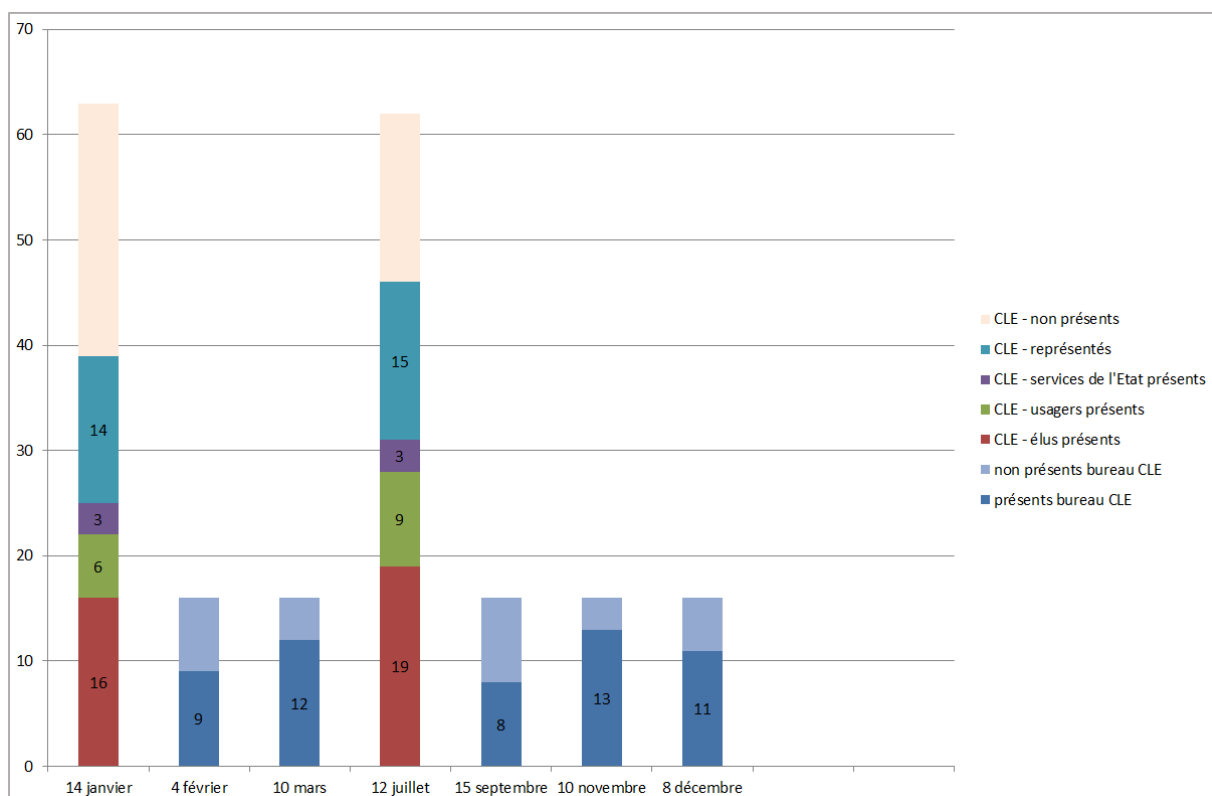
Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 15 septembre 2016 - pour avis
2. Dossier ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) extension d'un élevage de volaille à Sèvremoine - pour avis
3. Projet de PAOT (Plan d'Action Opérationnel Territorialisé) Vendée - pour avis
4. Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) - pour avis :
 - Etat d'avancement
 - Avis sur les DEC de Vernoux-en-Gâtine et Nantes Métropole (sous réserve)
5. Méthode de préparation des avenants aux contrats territoriaux (volet pollution diffuse des Contrats Territoriaux (CT) Maines, aval Sèvre et Sanguèze)
6. Points d'information divers

- **le 8 décembre 2016, à Clisson (44)**

Les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 10 novembre 2016 - pour avis
2. Charte de l'éco'jardinier : adhésion de la commune nouvelle Sèvremoine
3. Diagnostics Environnementaux Communaux (DEC) Nantes (sous réserve) et Mauges Communauté (Gesté et Villedieu-la-Blouère)
4. Points d'étape :
 - Actions de réduction de l'utilisation des pesticides
 - Ouverture des vannes 2016-2017
5. Questions diverses



Fréquentation de la CLE et du bureau de la CLE en 2016

2 Contrats de mise en œuvre du SAGE

2.1 Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) Sèvre Nantaise

L'année 2016 correspond à la seconde année de mise en œuvre du Contrat Régional de Bassin versant (CRBV) 2015-2017.

Outil de contractualisation pour la mise en œuvre d'actions visant les objectifs du SAGE Sèvre Nantaise, il lie les maîtres d'ouvrage locaux et la Région Pays de la Loire. L'EPTB de la Sèvre Nantaise assure le rôle de chef de file.

2.2 Contrats Territoriaux

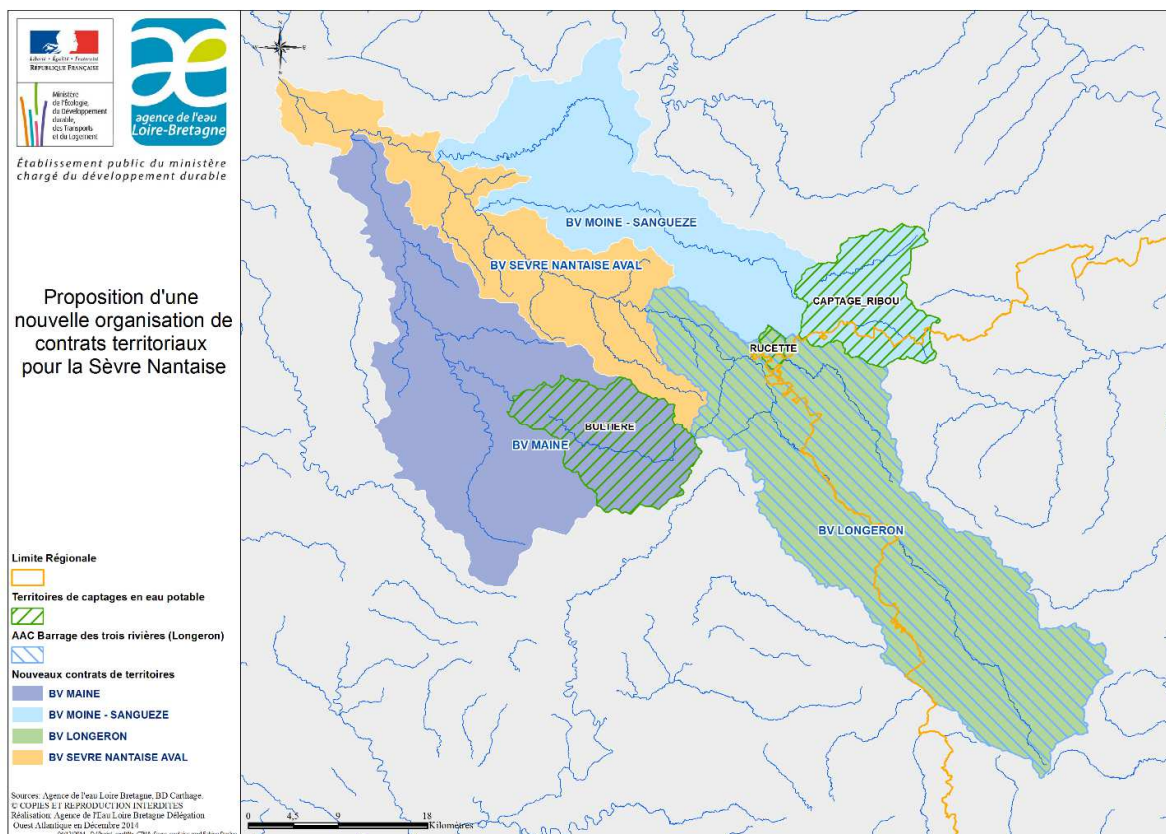
Les contrats territoriaux sont le cadre privilégié d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Selon les enjeux des territoires, ils concernent un ou plusieurs thèmes : les pollutions diffuses, la restauration des cours d'eau, les zones humides ou encore la gestion quantitative.

Les actions conduites depuis le début des années 80, sur la Sèvre Nantaise, la Maine, la Moine, la Sanguèze et l'Ouin ont été renforcées par le Contrat Restauration Entretien 2001-2005. Des travaux de gestion de la végétation de bord de cours d'eau (débroussaillage et élagage, abattage d'arbres morts ou très penchés, d'enlèvement d'embâcles dans le lit), de plantations d'espèces locales et d'opérations d'arrachage de plantes envahissantes ont principalement été menés.

Un second Contrat Restauration Entretien 2008-2013 a permis d'élargir le panel d'actions sur les milieux aquatiques prenant en compte la continuité écologique, la diversification des habitats et des écoulements, la renaturation des cours d'eau et la restauration ou la création de zones humides ... Ces actions cherchaient à rendre les cours d'eau plus fonctionnels et ainsi participer à l'atteinte du bon état des eaux.

Afin d'optimiser les outils de l'intervention publique, l'Agence de l'eau a proposé une nouvelle organisation des contrats territoriaux (CT) du bassin versant de la Sèvre Nantaise basée sur trois niveaux complémentaires :

- un contrat « cadre » de partenariat avec l'EPTB
- 4 contrats territoriaux (Maines, Moine-Sanguèze, Longeron, aval Sèvre)
- des contrats sur les bassins de production d'eau potable (Ribou/Verdon, Bultière).



Ainsi, pour la période 2015-2019, **quatre contrats territoriaux** portés par l'EPTB Sèvre Nantaise, et comportant au minimum un volet milieux aquatiques, sont mis en place, à l'échelle de quatre sous-bassins hydrographiques cohérents :

- contrat territorial Maines (volet milieux aquatiques)
- contrat territorial Moine-Sanguèze (volet milieux aquatiques)
- contrat territorial Longeron (volet milieux aquatiques et pollutions diffuses)
- contrat territorial aval Sèvre (volet milieux aquatiques)

Un **contrat de partenariat** entre l'Agence de l'eau et l'EPTB Sèvre Nantaise complète le dispositif. Il rassemble les actions portées par l'EPTB sur les quatre territoires, à l'échelle du SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise (pesticides non agricoles, suivis des milieux, information et sensibilisation du public, animation et coordination...), ainsi que les actions liées à sa mission d'appui à la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Le contrat territorial « Longeron » comporte un volet milieux aquatiques et un volet pollutions diffuses. Les trois autres contrats territoriaux portent, dans un premier temps, uniquement sur les milieux aquatiques. Ils seront complétés dans un second temps par des programmes d'actions sur les pollutions diffuses.

Ces contrats ont fait l'objet d'une signature le 4 juillet 2016, dans les locaux de l'EPTB, en présence du Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'ensemble des maîtres d'ouvrages des contrats.

Les objectifs principaux du volet milieux aquatiques de ces contrats sont :

- améliorer le fonctionnement général des cours d'eau pour leur redonner leur capacité d'auto-épuration ;
- rétablir le fonctionnement des ruisseaux et, plus particulièrement, les petits cours d'eau situés en tête de bassin ;

- restaurer la continuité écologique des cours d'eau pour permettre le transfert des sédiments et la migration des espèces ;
- intervenir en amont des obstacles à l'écoulement par des actions de diversification des habitats et des écoulements, des actions de gestion des berges et de la végétation sur les rives (mise en défend des berges par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, restauration de la végétation sur les rives, plantations, ...) ;
- créer des zones humides « tampons » visant à limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau ;
- mettre en place des actions sur le territoire afin de réduire les pollutions diffuses notamment d'origines agricoles.

Des actions d'accompagnement sont systématiquement prévues :

- coordination, suivi des travaux et animation auprès des différents partenaires ;
- panneaux d'information ;
- communication/concertation ;
- suivi et évaluation.

2.2.1 Contrat territorial du Longeron

Le Contrat Territorial du Longeron concerne l'ensemble de l'aire d'alimentation du captage du Longeron, désigné « Barrage des rivières ». Le captage du Longeron est situé à 15 km à l'Ouest de Cholet. Son aire d'alimentation correspond au bassin versant de la Sèvre Nantaise en amont de la retenue. La qualité des eaux de ce captage est particulièrement impactée par les produits phytosanitaires et par le phosphore.

Les cours d'eau principaux sont la Sèvre Nantaise et l'Ouin, les affluents sont les Sorlières, la Mare aux Canes, la Chaîne, l'Ouine...



Plan d'eau au bord de la Sèvre (79)



Les Forgeux sur l'Ouin (79)



Encrevier à Saint-Laurent-sur-Sèvre (85)

Le programme d'actions comprend un volet « pollutions diffuses » et un volet « milieux aquatiques ».

Les objectifs sont :

- améliorer le fonctionnement des cours d'eau ;
- réduire l'usage des pesticides et des fertilisants ;
- limiter le transfert des pollutions diffuses vers les cours d'eau.

La programmation prévisionnelle inclut :

○ **Volet milieux aquatiques :**

- la renaturation de tronçons de cours d'eau, de réduction d'impact de plans d'eau. Des études seront menées notamment sur les Sorlières, la Chaîne, la Mare aux Canes, le Blanc ;

- la mise en défend des berges, par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, accompagnée d'une restauration de la végétation notamment sur la Sèvre Nantaise en amont de Mallièvre, et sur l'Ouin, en aval de Mauléon ;
- l'étude et la création de zones humides « tampons » sur les affluents afin de capter les eaux de ruissellement ;
- l'entretien de la végétation de bordure (hélrophytes et ripisylve)... ;
- la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur trois ouvrages sur l'Ouin dans sa partie aval. En association avec les ouvrages de l'Ouin, sur la Sèvre Nantaise, en amont immédiat de la confluence avec l'Ouin, une intervention sur un groupe de 5 ouvrages, et enfin, sur plusieurs sites de la Sèvre en amont du Longeron tels que Buchet à St Laurent-sur-Sèvre, Fleuriais à Mortagne-sur-Sèvre,... ;
- la définition de la gestion du barrage du Longeron, afin de remobiliser les sédiments et assurer la circulation piscicole et de contribuer à limiter l'eutrophisation ;
- la poursuite d'actions d'animation et de travaux de préservation des ruisseaux à potentiel salmonicole.

○ **Volet agricole :**

- la réalisation de 430 diagnostics d'exploitation sur 5 ans. Ils permettent une « photographie » instantanée des pratiques en étudiant les aspects technico-économiques de l'exploitation au regard des enjeux environnementaux du territoire. Des focus sur certains points sensibles sont par ailleurs réalisés : stockage des effluents, zones d'affouragement,... ;
- la réalisation de 160 accompagnements individuels d'exploitation visant un changement profond de système sur 5 ans. Ceci pour permettre à l'exploitant la mise en place de son projet individuel d'exploitation ;
- l'ouverture des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques : ces mesures soutiennent financièrement le maintien ou l'évolution vers des systèmes générant moins de transferts de pollutions vers les cours d'eau. Le déploiement de ces mesures contribuera aussi au maintien des haies et des zones humides ;
- la réalisation d'actions collectives agricoles, de démonstrations, de formations et de sensibilisation : un accompagnement par les opérateurs agricoles sera mis en place portant sur différentes thématiques : la réduction des pesticides, les leviers agronomiques, l'autonomie alimentaire et fourragère, le maintien du pâturage ;... ;
- la mise en place d'une étude d'opportunité du développement de l'agriculture biologique sur le territoire ;
- la création d'une dynamique collective auprès d'un groupe d'agriculteurs voisins visant la conversion à l'agriculture biologique.



Ruisseau la Mare aux Canes (79)



Elevage sur le bassin du Longeron (49)



Buchet à St Laurent/Sèvre (85)

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2019 s'élève à environ 4,6 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions.

- 21% financés par les maîtres d'ouvrages du contrat,
- 66% financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 23 % financés par d'autres partenaires (Régions Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, conseils départementaux,...).

Les acteurs du contrat Longeron sont :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : partenaire technique et financier ;
- l'Etablissement Public du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise : structure animatrice du contrat ;
- le Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise ;
- le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents ;
- la Fédération de pêche de la Vendée : maître d'ouvrage ;
- la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) : maître d'ouvrage ;
- le CPIE Sèvre et Bocage : maître d'ouvrage ;
- le SIAEP Vallée de la Sèvre : maître d'ouvrage ;
- l'Union des CUMA Pays de la Loire, section Vendée : maître d'ouvrage ;
- le GAB Vendée ;
- le GRAPEA CIVAM ;
- la Chambre d'agriculture de la Vendée ;
- la Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
- Agrobio Poitou Charentes ;
- le GAB Deux-Sèvres ;
- le CIVAM du Haut Bocage ;
- la Fédération des CUMA des Deux-Sèvres ;
- l'Espace Terrena ;
- la CAVEB.

2.2.2 Contrat territorial Moine-Sanguèze

La Moine, affluent en rive droite de la Sèvre Nantaise, prend sa source à environ 170 mètres d'altitude sur la commune de Mauléon et traverse la ville de Cholet. La pente est relativement forte pour ce cours d'eau qui descend des Mauges. La Moine draine un bassin versant de 382 km² et s'écoule sur 68 kilomètres de sa source à sa confluence avec la Sèvre Nantaise à Clisson. Les principaux affluents de la Moine faisant l'objet d'actions sont le Trézou, l'Aiguefou, la Guichardière et la Haie de Rezé,...

Deux barrages, principalement pour l'alimentation en eau potable, sont présents sur la Moine. Il s'agit des Barrages de Ribou et du Verdon.



La Moine à Cholet après effacement (49)



Le moulin Fromont (44)



Écoulement sur la Moine

La Sanguèze, affluent en rive droite de la Sèvre Nantaise, s'écoule sur 44 kilomètres depuis le plateau des Mauges jusqu'à sa confluence avec la Sèvre au Pallet. Le sous-bassin de la Sanguèze draine 162 km². Traversant des reliefs accidentés liés au plateau granitique et avec des passages dans les terrains limono-sableux plus profonds, la largeur du lit mineur est comprise entre 3 et 10 mètres. Les affluents de la Sanguèze sont la Logne, la Digue, la Braudière, le Verret et l'Aulnay Barbot.



La Sanguèze (44)



La Sanguèze à Mouzillon après effacement (44)



La Sanguèze à la confluence avec la Sèvre Nantaise (44)

La programmation prévisionnelle inclut :

- la renaturation des ruisseaux : Digue amont, Gravelière sur la Sanguèze, Haie de Rezé, Blanchisserie sur la Moine et des têtes de bassin versant ;
- la restauration de la fonctionnalité de la Moine amont, sur le bassin d'alimentation en eau potable de Ribou afin d'accompagner la réduction de l'eutrophisation ;
- la mise en défend des berges, par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, accompagnée d'une restauration de la végétation notamment sur la Moine et la Sanguèze ainsi que les affluents : Gravelière, Verret, Aulnay Barbot sur la Sanguèze, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardièrre, la Planche aux Moines, Sévrie, Basse et Haute Rémozinière sur la Moine ;
- l'étude et la création de zones humides « tampons » sur les affluents Gravelière, Verret, Aulnay Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardièrre afin de capter les eaux de ruissellement ;
- l'entretien de la végétation de bordure (hélrophytes et ripisylve),... ;
- la réduction d'impact des plans d'eau : Digue, Gravelière, Verret, Aulnay, Barbot, Haie de Rezé, Blanchisserie, Garrot, Guichardièrre et Aiguefou ;
- la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur plusieurs ouvrages situés sur les cours principaux. Les ouvrages ciblés sont situés sur la Moine sur les secteurs de la Séguinière Saint-Crespin/Montfaucon-Montigné. Sur la Sanguèze, les parties aval et médiane seront traitées ;
- étude ouvrage passage routier Pont Gallo-Romain à Mouzillon.

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2019 s'élève à environ 1,93 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions.

- 26% financés par les maîtres d'ouvrages du contrat ;
- 56% financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- 18% financés par la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant.

Les acteurs du contrat Moine-Sanguèze sont :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : partenaire technique et financier
- l'Établissement Public du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise : structure animatrice du contrat et maître d'ouvrage ;
- le Syndicat des vallées de la Moine et de la Sanguèze : maître d'ouvrage ;

- la Fédération de pêche de Maine-et-Loire : maître d'ouvrage ;
- la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) : maître d'ouvrage ;
- la commune de La Tessoualle : maître d'ouvrage.

2.2.3 Contrat territorial aval Sèvre

La limite amont de ce sous-bassin est marquée par le barrage du Longeron. Sa limite aval est la confluence avec la Loire.

Les principaux affluents de ce sous-bassin sont l'Ilette, la Vertonne, le Chaintreau, la Margerie, la Crûme.

Ce territoire réceptionne par ailleurs les eaux des sous-bassins des Maines, de la Moine, de la Sanguèze, de la Sèvre amont.



La Sèvre Nantaise à Clisson (44)



Le Gué Joubert à Vertou (44)

La programmation prévisionnelle inclut :

- la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur plusieurs ouvrages situés sur les cours principaux. Les ouvrages ciblés sont le Nid d'Oie, le Pé de Vignard et les Ronces. En dehors du contrat territorial, la réflexion s'étend sur les ouvrages appartenant au Conseil départemental de la Loire-Atlantique tels qu'Angreviers, la chaussée des Moines et Pont Rousseau,...
- la mise en défend des berges, par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, accompagnée d'une restauration de la végétation notamment sur la Crûme, le Chaintreau, la Margerie et la Sèvre Nantaise ;
- la création de zones humides « tampons » dans les fonds de vallée afin de capter les eaux de ruissellement ;
- la renaturation de petits ruisseaux sur la Margerie et le Chaintreau ;
- l'entretien de la végétation de bordure (hélrophytes et ripisylve),...

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2019 s'élève à 958 000 euros pour la mise en œuvre des actions.

- 21% financés par les maîtres d'ouvrages du contrat,
- 57% financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- 22% financés par la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant.

Les acteurs du contrat aval Sèvre sont :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : partenaire technique et financier ;

- l'Établissement Public du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise : structure animatrice du contrat ;
- la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique : maître d'ouvrage ;
- la Fédération de pêche de la Vendée : maître d'ouvrage ;
- le Syndicat SEVRAVAL : maître d'ouvrage ;
- les Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et ses affluents : maître d'ouvrage.

2.2.4 Contrat territorial Maines

La Maine est un affluent en rive gauche de la Sèvre Nantaise qu'elle rejoint à Vertou. Elle s'écoule sur 68 kilomètres et prend sa source aux Herbiers à plus de 150 mètres d'altitude où elle porte le nom de Grande Maine. A Saint-Georges-de-Montaigu, la Grande Maine est rejointe par la Petite Maine (affluent rive gauche s'écoulant sur 32 kilomètres depuis sa source aux Essarts) formant ainsi la Maine. Le bassin versant de la Maine (y compris les bassins de la Grande et de la Petite Maine) draine 677 km².

Un barrage, principalement pour l'alimentation en eau potable, est présent sur la Grande Maine. Il s'agit du barrage de la Bultière.



La retenue de la Bultière à Chavagnes-en-Paillers (85)



La Maine



Les Tanneries à Aigrefeuille-sur-Maine (44)

La programmation prévisionnelle inclut :

- la restauration de la continuité piscicole, sédimentaire et la renaturation sur plusieurs ouvrages situés sur les cours d'eau principaux, et la restauration du lit sur les zones amont de ces ouvrages : tels que la Trélière, les Tanneries à Aigrefeuille-sur-Maine et Saint-Lumine, Moulin Gros, Saint Nicolas, l'Aigault à Montaigu, Pont Boisseau, la Poitevine, Maison de la rivière, la Limouzinière à Saint-Georges-de-Montaigu, et le pont-seuil de la Berthe Landière à Chauché ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la restauration écologique de l'ouvrage d'Ecomard à Remouillé ;
- la mise en défend des berges, par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, accompagnée d'une restauration de la végétation sur le bassin de l'Osée et les affluents prioritaires en amont du barrage de la Bultière : le Grand Ry et le Longuenais ;
- la restauration du lit mineur de petits cours d'eau sur l'amont de la Bultière et l'Osée (au regard des résultats d'études préalables) ;
- la création de zones humides « tampons » afin de capter les eaux de ruissellement et de répondre à l'amélioration de la qualité de l'eau du bassin de la Bultière, la Maine et l'Osée ;
- l'entretien de la végétation de bordure des cours d'eau.

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2019 s'élève à 1,7 millions d'euros pour la mise en œuvre des actions.

- 21% financés par les maîtres d'ouvrages du contrat ;
- 55% financés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- 23% financés par la Région Pays de la Loire dans le cadre du Contrat Régional de Bassin Versant.

Les acteurs du contrat Maines sont :

- l'Agence de l'eau Loire-Bretagne : partenaire technique et financier ;
- l'Etablissement Public du Bassin (EPTB) de la Sèvre Nantaise : structure animatrice du contrat ;
- la Fédération de pêche de la Loire-Atlantique : maître d'ouvrage ;
- le département de la Vendée : maître d'ouvrage ;
- le Syndicat SEVRAVAL : maître d'ouvrage ;
- le Syndicat du Bassin des Maines Vendéennes : maître d'ouvrage ;
- la commune de Chavagnes-en-Paillers : maître d'ouvrage.

2.2.5 Avenants aux contrats aval Sèvre, Maine et Moine-Sanguèze

En 2016, le lancement de la construction des avenants permettant d'intégrer des actions de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole a été fait lors d'un comité de pilotage commun aux territoires Moine-Sanguèze, aval Sèvre et Maines. Cette réunion a eu lieu le vendredi 18 novembre 2016 à Gorges. La gouvernance, les objectifs et la méthodologie ont été présentés.

Sur le territoire de la Sanguèze, le bassin de la Maine et l'aval de la Sèvre, il s'agira de construire un volet pollutions diffuses agricoles afin de répondre aux enjeux de reconquête de la qualité de l'eau pour les paramètres pesticides, phosphore et matières organiques.

Il a été rappelé que la viticulture ne ferait pas l'objet de cet avenant car cette filière bénéficiera en 2017 d'un contrat spécifique porté par la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

3 Actions de mise en œuvre du SAGE

L'EPTB Sèvre Nantaise est la structure porteuse de l'animation et du suivi de la mise en œuvre du SAGE. Il n'a pas vocation à se porter maître d'ouvrage de l'ensemble des actions inscrites dans le SAGE. Il assure un rôle de coordination et de mise à disposition d'outils pour faciliter la mise en œuvre des préconisations du SAGE par les acteurs du territoire.

Pour une meilleure compréhension et lisibilité, les actions de l'EPTB en 2016 sont présentées selon les six enjeux du SAGE :

- l'amélioration de la qualité de l'eau,
- la gestion quantitative de la ressource en eau superficielle,
- la réduction du risque inondation,
- l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques,
- la valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques,
- l'organisation et la mise en œuvre.

3.1 Amélioration de la qualité de l'eau

3.1.1 Amélioration de la connaissance sur la qualité de l'eau

- **Dispositif complémentaire de suivi de la qualité des eaux :**

Un dispositif complémentaire de suivi de la qualité de l'eau a été mis en place par l'EPTB à compter de mi 2016 pour répondre aux objectifs du SAGE en termes de fréquence de suivi sur les points nodaux et d'amélioration des connaissances sur les sous-bassins non suivis.

Ces suivis viennent compléter les mesures réalisées par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la CREPPEP et les Conseils départementaux.

Ces suivis concernent les 10 points nodaux identifiés dans le SAGE. Ils visent une fréquence annuelle de 12 prélèvements pour la physico-chimie et les pesticides. En complément, des analyses physico-chimiques ont été menées sur un panel de stations non suivies habituellement.

- **Suivi complémentaire AMPA sur le bassin versant de la Sanguèze en 2015 – résultats :**

Afin de mieux comprendre les origines de l'AMPA (acide aminométhylphosphonique) sur le bassin de la Sanguèze, le Syndicat mixte EPTB de la Sèvre Nantaise a réalisé sur la période janvier-décembre 2015 des analyses mensuelles en différents points sur la Sanguèze (5 points), la Logne (3 points) et le ruisseau de la Braudière (2 points).

En 2016, ces données ont été analysées. Les résultats ont été présentés au groupe régional de contamination des eaux par les pesticides organisé par la DREAL Pays de la Loire ainsi qu'au comité syndical du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze en novembre.

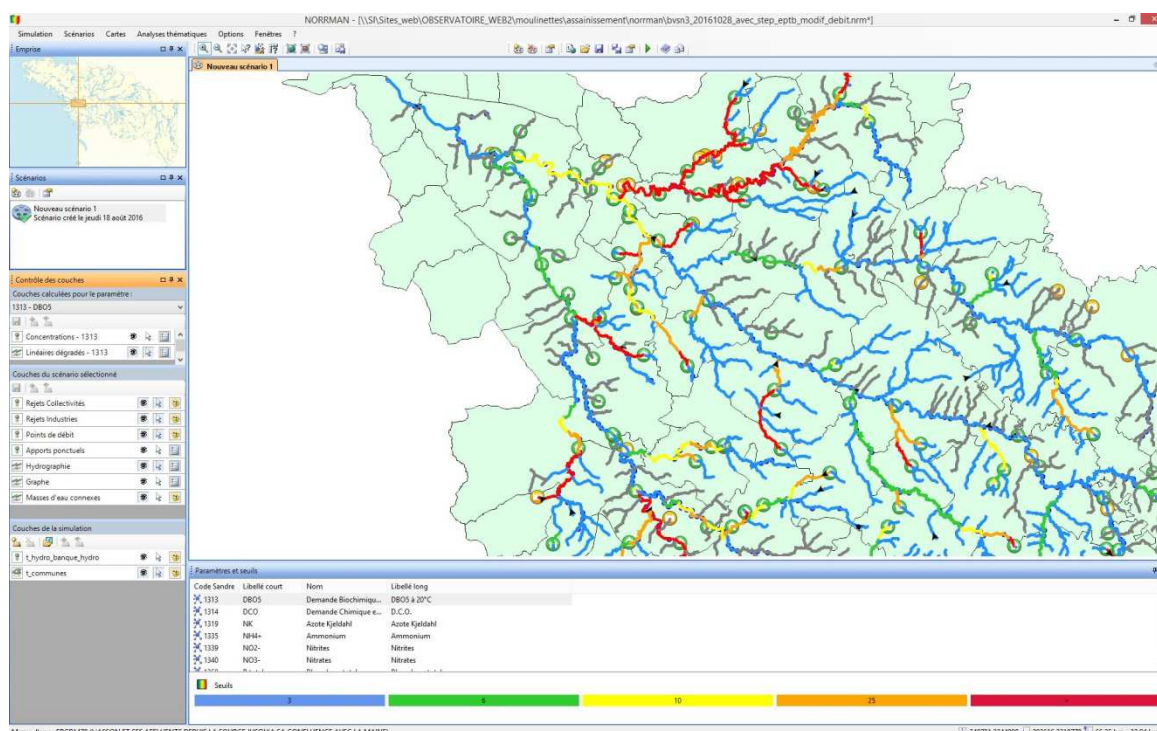
- **Projet TrEauDo :**

Le projet TrEauDo (Traçage des rejets d'Eaux usées Domestiques dans les eaux de surface et les eaux souterraines) porté par le BRGM et GéoHyd a pour objectif de définir une méthodologie pour tracer la présence d'eaux usées domestiques dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Ce projet se déroule sur 2015-2018.

L'EPTB Sèvre Nantaise est partenaire sur ce projet car le bassin versant de la Sanguèze est un cas d'application retenu dans le projet concernant les sources de contamination de l'AMPA et du glyphosate.

- **Bilan du parc de STEP :**

Conformément à la disposition 8-2 du SAGE, l'EPTB a lancé courant 2016 une démarche de bilan du parc de STEP s'appuyant sur les données des Conseils départementaux et des syndicats locaux d'assainissement. La base de données constituée est mobilisée dans l'outil informatique NORRMAN créé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui permet de croiser les débits des cours d'eau, les flux rejetés par les STEP et les industries isolées. Ce travail débouchera courant 2017 sur une analyse globale de l'impact des STEP sur les cours d'eau.



Bilan du parc de STEP sur l'outil NORRMAN (travail en cours)

3.1.2. Mise en œuvre du plan d'actions « pesticides »

La qualité des eaux vis-à-vis des pesticides est un enjeu important sur le bassin versant. A ce titre, un **plan de réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole et non agricole** a été défini par la CLE. **Tous les usagers sont concernés** : collectivités, agriculteurs, particuliers ou encore gestionnaires d'infrastructures de transport.

- **Charte de l'éco'jardinier de la Sèvre Nantaise**



En 2016, l'EPTB Sèvre Nantaise a communiqué sur la charte afin de la faire connaître, de mobiliser les collectivités sur le lancement de cette action. Les collectivités ont sollicité l'EPTB pour les accompagner dans le lancement de l'action (recherche de subventions, méthodologie de lancement et d'animation, etc.).

Comme convenu dans la méthodologie établie, la CLE a validé le lancement de la charte pour plusieurs collectivités à savoir :

- Le Pallet (44),
- Monnières (44),
- Vallet (44),
- Saint-Mesmin (79),
- les communes du bassin de la Bultière (portage par le CPIE Sèvre et Bocage) (85).

Fin 2016, la commune nouvelle Sèvremoine, la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) et la Communauté d'agglomération du Choletais (pour périmètre Ribou-Verdon) ont contacté l'EPTB Sèvre Nantaise pour un projet de lancement début 2017.

La sollicitation de Sèvremoine a fait l'objet d'un avis favorable de la CLE.

• **Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »**



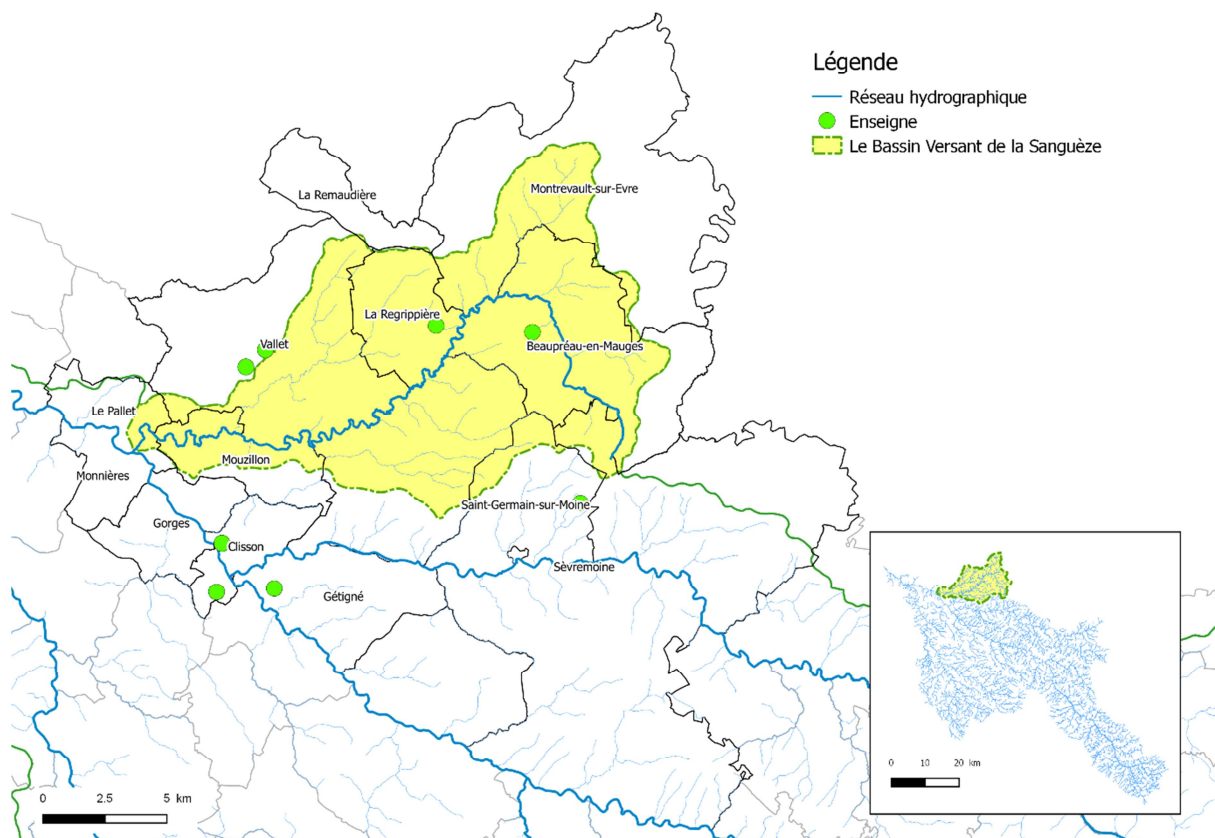
La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » consiste à engager les enseignes de ventes de produits phytosanitaires (jardinerie, grandes surfaces de bricolage ayant un rayon jardin et les libres-services agricoles) dans une démarche de conseils, de sensibilisation des jardiniers amateurs sur les risques liés à l'usage de pesticides et sur les alternatives possibles. Au travers de la charte, les enseignes signataires s'engagent à encourager les alternatives aux traitements chimiques répondant au respect de l'environnement et de la santé publique.

Conformément au SAGE Sèvre Nantaise, l'EPTB a poursuivi en 2016 l'animation de cette charte sur le bassin versant de la Sanguèze.

Une enseigne supplémentaire a rejoint la démarche : l'entreprise POHU sur la commune déléguée de Saint-Germain-sur-Moine. C'est donc 8 magasins qui ont assuré leur engagement dans la charte en 2016 :

- Espace Emeraude – Clisson

- Gamm Vert – Clisson
- Bricomarché - Vallet
- Gamm Vert – Vallet
- Jardin Décor - Gétigné
- Espace Terrena - Beaupréau-en-Mauges
- Jean Jacques Macé - La Regrippière
- Ets Pohu – Saint-Germain-sur-Moine



Un partenariat avec le CPIE Loire Anjou et UFC Que Choisir (Nantes) a été poursuivi en 2016 pour accompagner l’EPTB dans la réalisation des formations de vendeurs et de l’enquête client-mystère.

La signature officielle de la charte en présence des enseignes et de l’ensemble des partenaires financiers et moraux a eu lieu le 26 février 2016.

Un plan de communication a été mis en place tout au long de l’année pour informer le grand public de l’existence du dispositif et des enseignes signataires.

Février 2016	Signature officielle
Mars-avril 2016	Communication sur le dispositif (panonceaux, flyers, etc.) Suivi des temps forts réalisés par les magasins Préparation de l’enquête client-mystère
Mai-juin 2016	Enquête client mystère par UFC Que Choisir

Suivi des temps forts réalisés par les magasins

Analyse des données des enquêtes (quantitative, qualitative, client-mystère, etc.)

Été 2016	Préparation de la formation des vendeurs
Octobre 2016	Formation des vendeurs le 7 octobre 2016
Novembre 2016	Rédaction des bilans individuels et du bilan sur la communication
Décembre 2016	Installation des outils de communication au sein de la nouvelle jardinerie



- **Enquête Collectivités et Pesticides**

Conformément au SAGE, la réalisation d'une enquête sur les usages des pesticides en zones non agricoles a été lancée en décembre 2015.

La relance des collectivités a eu lieu en début d'année 2016 et l'analyse des données a été réalisée dans le courant du premier semestre 2016.

L'ensemble des résultats sera présenté sur le site internet du bassin de la sèvre nantaise.

3.1.2 Programme de lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur le bassin du Longeron

Le contrat territorial du Longeron comporte un volet d'actions sur les pollutions diffuses d'origine agricole (cf § 2.2.1.).

En 2016, 81 diagnostics individuels et 10 diagnostics individuels de conversion à la bio ont été réalisés par sept maître d'ouvrage.

Le diagnostic individuel d'exploitation permet d'évaluer la situation initiale de l'exploitation des points de vue technique et économique. Des données sont collectées et une analyse fine des pratiques de conduite des prairies (description des modalités de pâturage, fauche, rendements globaux, fertilisation,...) et des objectifs de production de l'éleveur est faite. Ce diagnostic vise à informer sur les possibilités d'évolution et permet d'identifier des pistes de travail autour de l'autonomie fourragère, de la valorisation des prairies, de la réduction de l'utilisation des pesticides et de la gestion des effluents d'élevage. Ces pistes sont formalisées dans un projet de l'exploitation et pourront être approfondies dans le cadre de l'accompagnement individuel. C'est aussi l'outil qui permet d'orienter les agriculteurs intéressés par la contractualisation d'une MAEC.

Par ailleurs, sept actions collectives à l'attention des exploitants ont été réalisées :

- Une journée de démonstration : « Plus d'agronomie pour plus d'économie » a été coréalisée par le GRAPEA CIVAM, le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée et l'Union des CUMA Pays de la Loire - Section Vendée;
- Deux journées sur la « Formation Pâturage tournant » par le CIVAM Haut Bocage ;
- Une action « Expérimenter de nouvelles pistes de gestion de la fumure et de réduction de risques de lessivage des éléments issus des effluents » par le CIVAM Haut Bocage ;
- Trois pré-diagnostic conversion BIO (1 Agrobio 79 et 2 GAB85) ;
- Une demi-journée d'information sur l'agriculture biologique par la Chambre d'agriculture de Vendée avec présentation du cahier des charges de conversions et échanges entre agriculteurs bio et conventionnels sur les pratiques biologiques ;
- Une journée de formation « Rallye-sol » organisée par Terrena afin de permettre aux exploitants de mieux connaître leur sol pour un bénéfice agronomique, économique et environnemental.

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Vendée a effectué deux actions de sensibilisation en 2016 :

- Une plaquette d'information sur la conversion à l'agriculture biologique ;
- Une journée « repas-banquet à la ferme ».

Une étude d'opportunité de développement de la bio a été lancée en 2016 par les Groupements des Agriculteurs biologiques.

3.1.3 Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques sont un des outils de mise en œuvre du SAGE, et plus particulièrement de réduction des pollutions diffuses d'origine agricole, sur le bassin du Longeron.

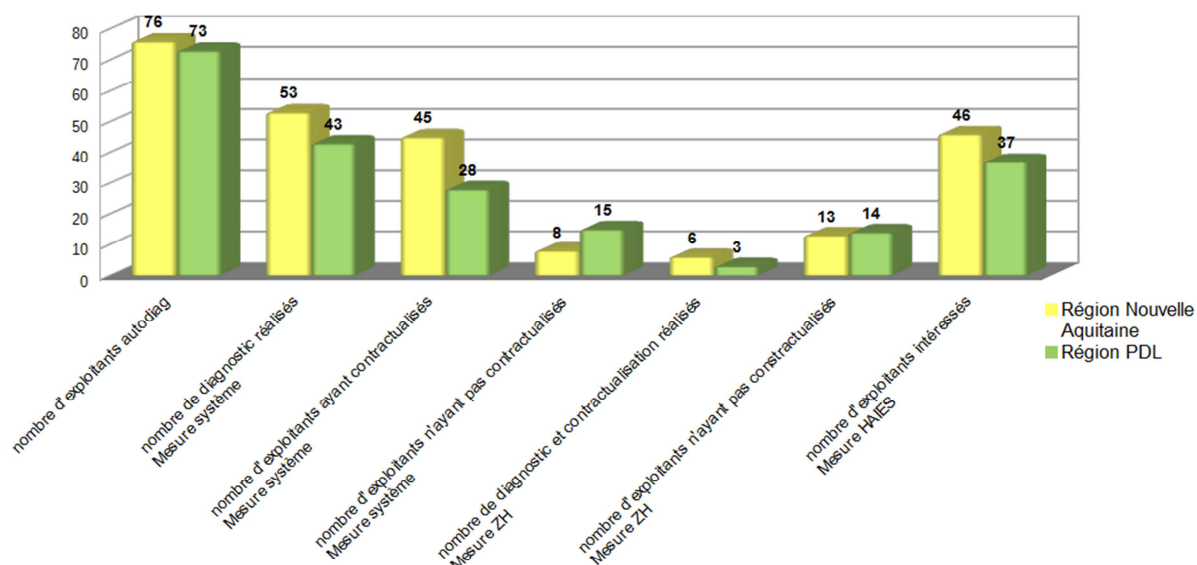
Début février 2016, cinq **réunions d'informations** ont été organisées avec les structures agricoles partenaires, sur le sous bassin versant du Longeron (133 exploitants agricoles présents). Les exploitants agricoles intéressés par le dispositif ont pu utiliser une **plateforme d'autodiagnostic** élaborée par l'EPTB, afin de connaître les MAEC auxquelles ils pouvaient prétendre.

Le **comité de pilotage « MAEC Longeron »**, réuni en mars, a pu faire le bilan des saisies sur l'outil d'autodiagnostic et aborder les cahiers des charges des mesures biodiversité et système.

Les **diagnostics des exploitations** pour les mesures système ont été réalisés d'avril à juin 2016 par nos partenaires agricoles (CAVEB, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, Chambre d'agriculture de Vendée, CIVAM du Haut Bocage et GRAPEA). **Ils sont financés via le Programme d'actions du Contrat Territorial Longeron.**

Les **mesures biodiversité** ont été ouvertes en fin de campagne. Des diagnostics ont été réalisés de mai à juin 2016 par nos partenaires environnementaux (association Sèvre Environnement, Bocage Pays Branché et CPIE Sèvre et Bocage) afin d'engager quelques exploitants dans la mesure zones humides.

Le graphique ci-après présente le **bilan des diagnostics et des contractualisations MAEC** qui ont suivi.



MAEC : graphique général : autodiagnostic, diagnostics réalisés, contractualisation des 2 types de mesures sur les 2 régions pour l'année 2016

55 % des exploitants qui ont réalisé leur autodiagnostic en ligne ont souscrit à une mesure MAEC système ou zones humides.

Pour les **mesures système**, les raisons avancées par les exploitants pour ne pas rentrer dans la mesure sont :

- des indices de Fréquence de Traitement (IFT) trop élevés. Le changement de pratique est trop important et l'agriculteur n'est pas prêt à changer son système ;
- départ à la retraite envisagé dans moins de cinq ans. Des incertitudes existent encore en cas de départ à la retraite sans reprise d'exploitation. Le remboursement de toute ou partie des aides versées pourrait être demandé ;
- achat de concentrés trop élevé. Cela pose surtout un problème pour les éleveurs ovins et pour les éleveurs laitiers.

Pour la **mesure zones humides**, une sélection des dossiers a dû être faite.

En conclusion, **les objectifs de contractualisation ont été atteints**, certaines mesures en compensant d'autres (plus d'évolution que de maintien). L'ouverture des mesures biodiversité, malgré les difficultés de financement, a pu aboutir à des contrats dès la première année.

En interne, l'outil en ligne d'autodiagnostic a permis de simplifier la collecte des données nécessaire à la réalisation des diagnostics et au suivi des exploitants.

En revanche, **l'actualisation des règles régissant les mesures MAEC au fur et à mesure de la campagne a rendu difficile le travail de mise en œuvre**. Les règles pour la campagne 2017 devraient être sensiblement les mêmes. Pour autant, certains points n'ont toujours pas été clarifiés. De plus, de gros retards de paiement des aides liées aux MAEC sont régulièrement mis en avant (paiement pour les contrats signés en 2015 prévu fin décembre 2016). Ce qui n'incite pas les exploitants à s'engager dans ce type de démarche.

• Conclusions

Les objectifs de contractualisation ont été atteints. Certaines mesures en compensant d'autres (plus d'évolution que de maintien). L'ouverture des mesures biodiversité malgré les difficultés des régions pour trouver des financements a pu aboutir à des contrats dès la première année.

En interne, l'outil en ligne d'autodiagnostic a permis de simplifier la collecte des données nécessaires à la réalisation des diagnostics et au suivi des exploitants.

En revanche, l'actualisation des règles régissant les mesures MAEC au fur et à mesure de la campagne rend difficile le travail de mise en œuvre. Même si la campagne 2017 devrait apporter moins de surprise, certains points n'ont toujours pas été clarifiés. De plus, de gros retards de paiement de ces aides sont régulièrement mis en avant (paiement pour les contrats signés en 2015 prévu en avril 2017), n'incitant pas les exploitants à s'engager dans ce type de démarche.

Le comité de pilotage MAEC Longeron, réuni le 10 novembre 2016, a validé le bilan de la campagne 2016.

- **Perspectives 2017**

Après validation par le COPIL, les objectifs de contractualisation du PAEC Pays de la Loire pour la campagne 2017 ont été mis à jour en novembre 2016.

Concernant le PAEC situé en Nouvelle Aquitaine, un nouvel appel à projet devrait être lancé au cours du mois de janvier 2017 par la région.

3.2 Réduction du risque d'inondation

3.2.1 Mise en place de nouveaux repères de crues

Afin de compléter le réseau de repères de crues qui avaient été posés lors du premier PAPI, l'EPTB Sèvre Nantaise a débuté la pose de nouveaux repères sur le bassin en 2015. 25 nouveaux repères ainsi que des échelles de crues ont été posés courant décembre 2015.

En 2016, l'EPTB Sèvre Nantaise a poursuivi le recensement de sites privilégiés pour la pose de nouveaux repères.

Le travail conjoint de l'EPTB Sèvre Nantaise avec les communes concernées a d'ores et déjà permis de déterminer 5 sites répartis sur 3 communes. Ces sites sont choisis selon plusieurs critères : lieu public, fréquentation, public ciblé, proximité d'enjeux.

Le recensement et la pose de nouveaux repères doivent se poursuivre en 2017.



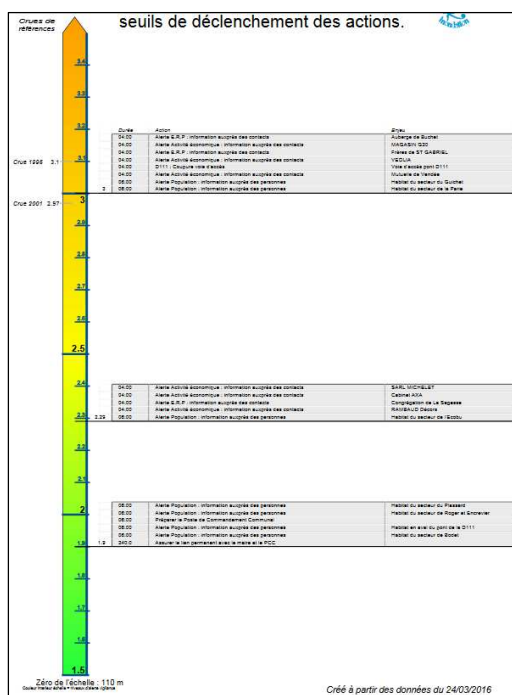
Repère de crue non officiel recensé par l'EPTB Sèvre Nantaise

3.2.2 Accompagnement pour la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde

L'EPTB Sèvre Nantaise a poursuivi l'accompagnement des communes pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) volet inondation. Il s'appuie sur deux outils principaux :

- le guide méthodologique pour la réalisation du PCS,
- le logiciel Osiris Inondation.

Aujourd'hui, plusieurs communes travaillent à l'élaboration ou l'actualisation de leur PCS grâce au logiciel Osiris. L'EPTB Sèvre Nantaise forme les communes à l'utilisation du logiciel puis les accompagne à chaque étape de construction du PCS.



Echelle de crues et actions de sauvegarde associées élaborée par le logiciel Osiris

3.2.3 Les diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable

En 2016, l'EPTB a poursuivi l'action qui avait été commencée en 2014 avec la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des habitations situées en zone inondable sur 26 communes du bassin versant. Le travail de l'EPTB Sèvre Nantaise se concentre sur le sous-bassin de la Moine doté d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) approuvé le 8 octobre 2008 et contenant des mesures obligatoires de réduction de la vulnérabilité du bâti existant qui ouvre le financement de mesures spécifiques par le Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (ou Fond Barnier) aux particuliers et entreprises concernés.

Ce sont 19 habitations privées et 1 commerce de proximité qui ont fait l'objet d'un diagnostic individuel réalisé par l'EPTB Sèvre Nantaise.

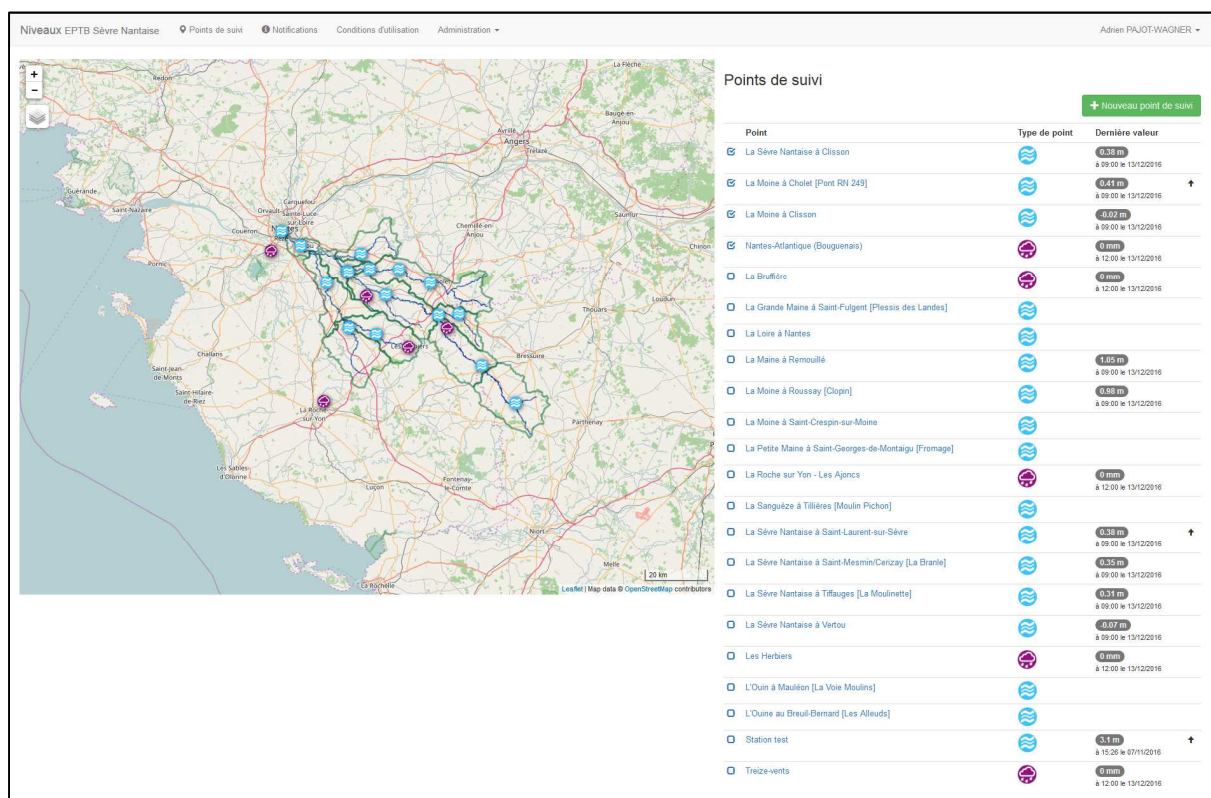
L'EPTB Sèvre Nantaise a également réalisé un recensement exhaustif des enjeux concernés par les risques d'inondation sur le bassin versant de la Moine et pour lesquels des diagnostics individuels seront proposés par la suite.

3.2.4 Outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau en cas de crue à l'échelle du bassin versant de la Sèvre Nantaise

En 2016, l'EPTB a développé un outil web collaboratif pour le suivi des niveaux d'eau en cas de crue sur les principaux cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cet outil destiné aux collectivités doit désormais être testé par celles-ci afin de finaliser son développement et le lancer de manière officielle en 2017.

Cet outil d'aide à la décision doit permettre aux collectivités d'anticiper la gestion de crise en cas de crue. Il complète notamment l'information délivrée par les services de l'Etat via le site national Vigicrues. En plus de l'information, il apporte deux volets supplémentaires :

- la contribution des collectivités par la réalisation de relevés à une échelle de crue locale,
- la notification des utilisateurs en cas de dépassement d'un seuil à une station choisie au préalable.



Interface principale de l'outil collaboratif de suivi des niveaux d'eau

3.2.5 Prolongation du Programme d'Actions de Prévention des Inondations

L'EPTB a constitué un dossier de demande de prolongation du PAPI actuel débuté en 2012. Ce dossier a été validé par les services de l'Etat. La prolongation du PAPI va permettre la mise en œuvre des dernières actions jusqu'en 2018.

3.3 L'amélioration de la qualité des milieux aquatiques

3.3.1 L'amélioration de la connaissance sur l'évolution du tracé des cours d'eau

Courant 2016, divers travaux ont été menés afin de constituer une bibliothèque de tracés des cours d'eau du bassin. Une partie de ce travail a été menée dans le cadre du stage de Colin MOREAU (MASTER 2 SIG Université de Nantes).

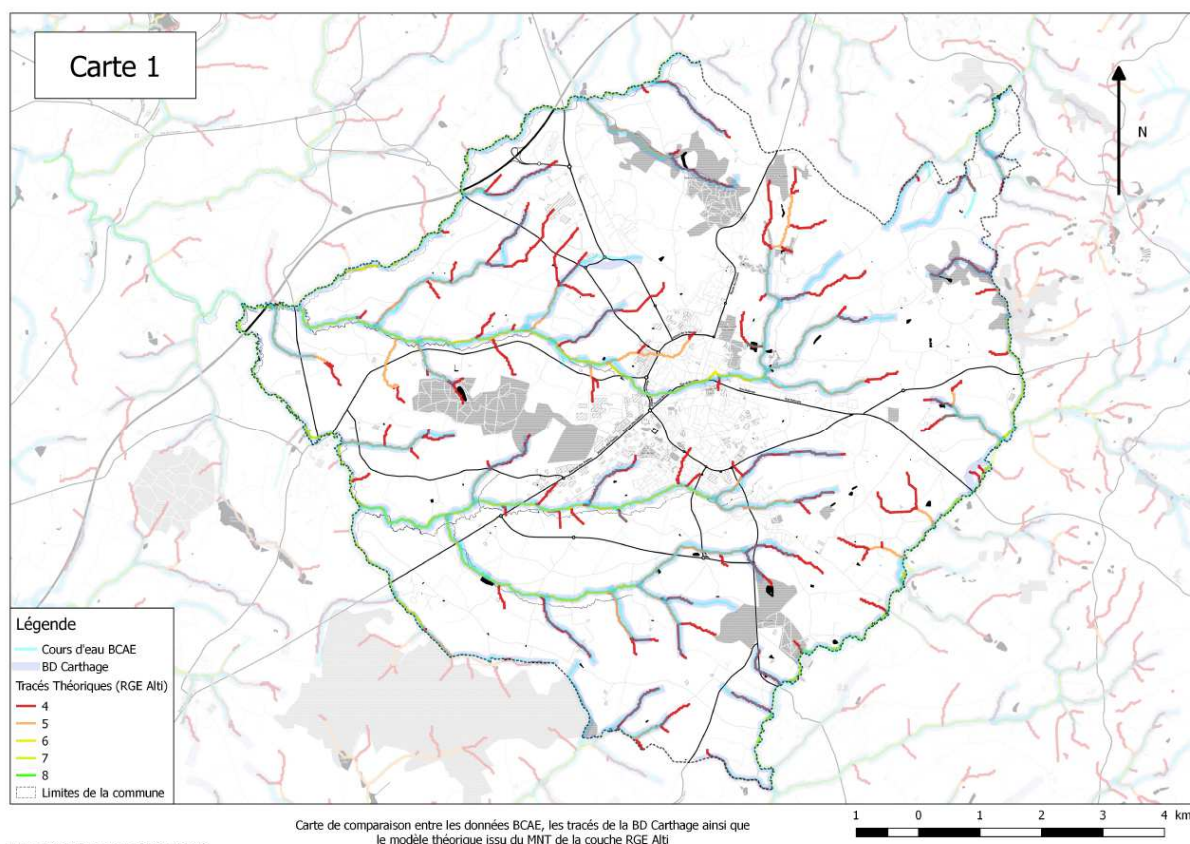
Cette démarche vise à répondre à la disposition 45-1 du SAGE dont l'objectif est la mise en évidence d'évolution du réseau hydrographique.

Ces tracés ont été constitués à partir de diverses sources :

- Cadastre Napoléonien (1810-1834) : Vectorisation des cours d'eau ;
- SCAN 25 IGN historiques : Vectorisation automatique des linéaires de cours d'eau (1970, 1980) ;
- BCAE: Tronçons hydrographiques ;
- BD CARTHAGE 2014 : Tronçons hydrographiques ;
- Cadastre actuel PCI vecteur : Tronçons de cours d'eau ;
- BDTOPO IGN 2015 : Tronçons hydrographiques (version 15.1) ;
- RGE ALTI : Ecoulements théoriques (5mx5m et 0,6 m en alti).

Des échanges ont également eu lieu avec les services de l'Etat pour mobiliser ces connaissances dans le cadre des inventaires des cours d'eau.

Les indicateurs consolidés seront finalisés courant 2017.



Comparaison entre les données Bonnes Conditions Agro-Environnementale (BCAE), les tracés BD Carthage et les tracés théoriques sur la commune des Herbiers

3.3.2 Travaux des gestionnaires de cours d'eau

Les actions de restauration de l'état physique des cours d'eau du bassin versant de la Sèvre Nantaise sont portées par les structures compétentes en matière de gestion des cours d'eau : SEVRAVAL, le Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze, le Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et ses affluents, le Syndicat des Sources, la Communauté d'agglomération du Bocage Bessuirais (CA2B).

L'EPTB accompagne ces structures avec l'appui de son ingénierie et la prise en charge de certaines études et suivis.

Interventions sur les berges et la ripisylve

Actions de restauration

Des travaux de restauration de la ripisylve ont été mis en œuvre sur les cours d'eau suivant :

- la Moine à La Séguinière et Cholet ;
- le ruisseau de la Fardellerie (affluent du Trézon) ;
- la Sanguèze à Mouzillon, la Debaudière ;
- le ruisseau de la Digue et de la Gravelière ;
- la Sèvre Nantaise à Gorges et à Clisson.



La Digue avant travaux



La Digue après travaux



Débardage à cheval sur la Moine

Sur la Moine à Cholet, la Fardellerie, le Blanc ou encore la Sèvre Nantaise à Saint-Laurent-sur-Sèvre, des actions de mise en défend des berges ont été réalisées.

Ces aménagements ont été réalisés pour empêcher le piétinement des berges et la divagation des bétails dans le cours d'eau avec la pose de clôtures parfois accompagnée de l'aménagement d'abreuvoirs adaptés.



*Pose de clôture afin de protéger la ripisylve et le cours d'eau
et aménagement d'une zone d'abreuvement sur le Blanc*

Des alignements de peupliers ont été supprimés en aval de Mauléon.

Les ruisseaux à potentiel salmonicole affluent rive gauche de la Sèvre Nantaise en Vendée, réservoir de biodiversité, font l'objet d'actions de restauration du lit et des berges portées par le CPIE Sèvre et Bocage. Sur ces cours d'eau, où l'on retrouve des espèces patrimoniales telles que l'écrevisse à pieds blancs, le chabot ou la truite fario, des travaux de clôtures, d'abreuvoirs et de restauration de la continuité écologique au droit de petits ouvrages de franchissement sont réalisés. Un travail d'animation et de sensibilisation des acteurs locaux à cette richesse écologique est développé en parallèle par le CPIE.

En 2016 le CPIE est intervenu pour créer ou reprendre 13 abreuvoirs, installer près de 900 m de clôtures et aménager 4 franchissements.



Bac d'abreuvement



Demi tunnel en PEHD en remplacement d'un passage busé

Actions d'entretien

Les principales actions d'entretien des cours d'eau réalisées en 2016 sont les suivantes :

- gestion des embâcles sur les cours d'eau principaux du bassin versant, ainsi que sur la Crême ;



Embâcle sur la Sèvre

- entretien des plantations des années précédentes sur l'ensemble du bassin versant ;
- gestion des plantes envahissantes aquatiques et terrestres : jussie sur cours d'eau et Renouée sur la Sèvre Nantaise aval et Sèvre moyenne, gestion de la jussie sur un affluent de l'Ouin, sur le bassin des Maines.

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise fait l'objet d'une veille concernant l'évaluation de la dispersion des plantes envahissantes.

En 2016, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire a alerté les acteurs locaux sur la présence de la **crassule de Helms** sur des bassins en lit majeur sur la Moine aval.

L'EPTB et les Syndicats SEVRAVAL et des Vallées de la Moine et de la Sanguèze ont été associés à une démarche de prospection de la Moine et de la Sèvre pour identifier le niveau de contamination des cours d'eau par cette plante invasive très problématique sur d'autres territoires. Un comité de pilotage animé par le CEN a permis d'élaborer une méthode d'intervention pour les plantes invasives émergentes. La zone source de production de boutures a été traitée en collaboration avec le propriétaire du site et le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze.

Cette plante invasive présente aussi sur le site de Pescalis a fait l'objet d'un suivi et de la mise en œuvre d'un plan de gestion.



Bassin totalement colonisé par la crassule de Helms

Travaux d'entretien des berges et de la ripisylve 2016



bassin Sèvre Nantaise



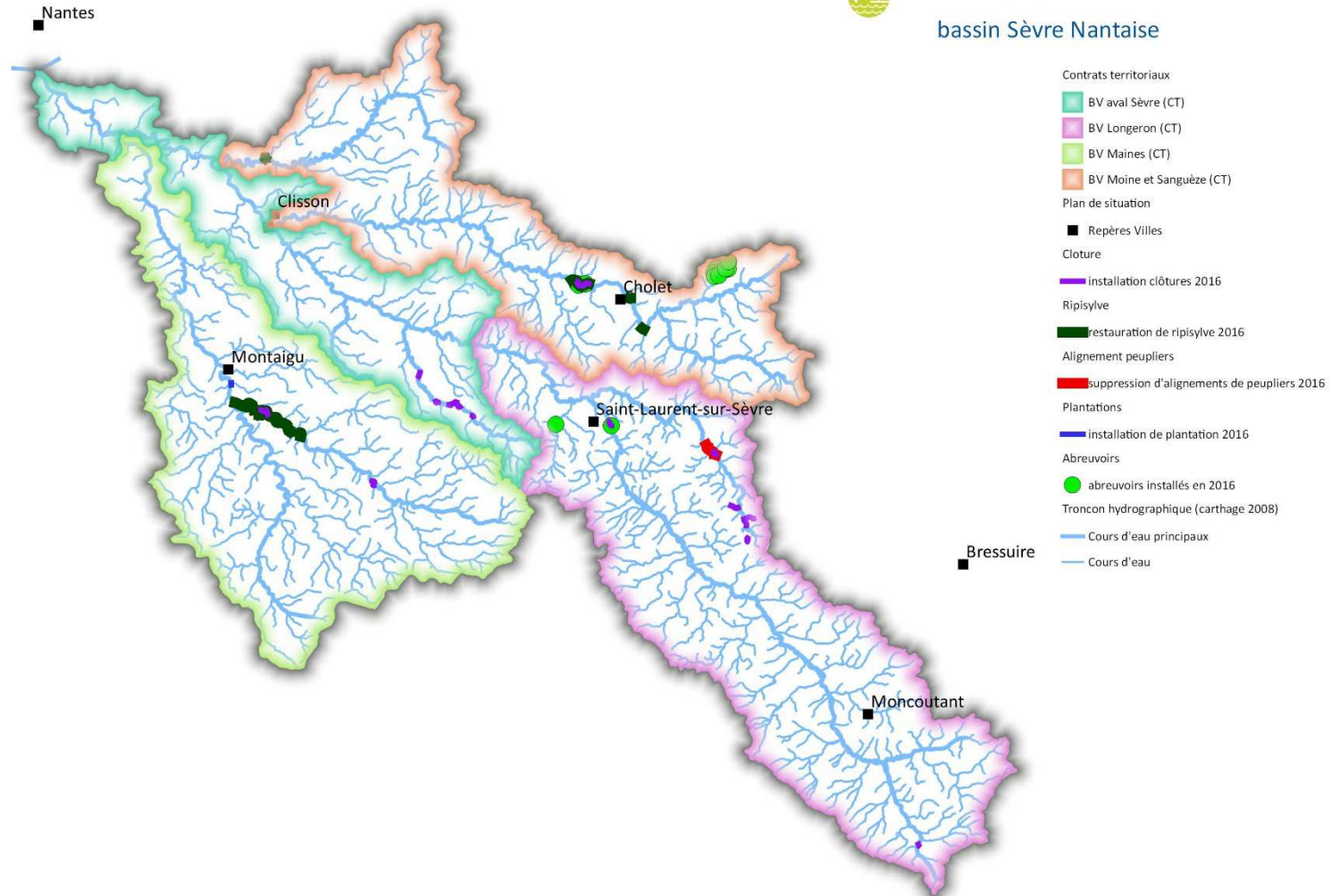
- Contrats territoriaux
 - BV aval Sèvre (CT)
 - BV Longeron (CT)
 - BV Maine et Sanguèze (CT)
 - BV Moine et Sanguèze (CT)
- Plan de situation
 - Repères Villes
- Cloture
 - réparation clôtures 2016
- Ripisylve
 - entretien de ripisylve 2016
- Plantations
 - entretien de plantations 2016
- Abreuvoirs
- Stations
 - intervention sur station de plantes envahissantes 2016
- Tronçon hydrographique (carthage 2008)
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau

01784504/Aménagement/2017_01_09/Aménagement/2017_01_09/Aménagement/2017_01_09

Travaux de restauration des berges et de la ripisylve 2016



bassin Sèvre Nantaise



0719434/01/2017/01_Maintenance/1/2017_01_Maintenance/01/01_01



Date d'édition : 2017-01-09
 Editée par : Antoine CHARRIER
 QGIS version : 2.14.10-Essen

Sources complémentaires :



Interventions sur le lit mineur

En 2016, des travaux de renaturation ont eu lieu sur **la Petite Maine** sur le secteur du **Sacré Cœur** (commune de Chavagnes-en-Paillers) en lien avec les travaux relatifs à la continuité réalisés précédemment sur ce même secteur.

Un autre site a fait l'objet de travaux. Il s'agit de **l'espace naturel sensible des Renaudières** qui se situe en tête de bassin, sur la commune de Saint-Fulgent. Il était initialement constitué d'un cours d'eau recalibré et d'un plan d'eau sur cours d'eau. Un bras de dérivation assurait la déconnexion du plan d'eau. Par ailleurs, le cours d'eau traverse une prairie et un espace boisé.

Le projet a consisté en une restauration morphologique du cours d'eau sur les 824 m acquis par le Département de Vendée au titre des espaces naturels sensibles. Sur le tronçon amont, la création de radiers et le retalutage des berges pour recréer un lit d'étiage ont été réalisés. Enfin, l'ouvrage répartiteur d'alimentation du plan d'eau a été modifié. Sur le tronçon intermédiaire, un lit mineur a été recréé au sein de la prairie en rive gauche. Enfin, sur le tronçon aval, le cours d'eau a été reméandré avec un gabarit adapté.

Sur le bassin de **la Sanguèze**, des reprises de recharges en granulat ont été réalisées sur la Braudière aval. Le lit de la Braudière a par ailleurs été restauré au droit d'un contournement d'étang auparavant sur cours d'eau.

Le lit du **ruisseau de la Chauvelière** à Saint-Marsault sur le secteur de la Sèvre amont a été totalement restauré dans le cadre de l'action d'effacement d'un seuil situé en aval immédiat.

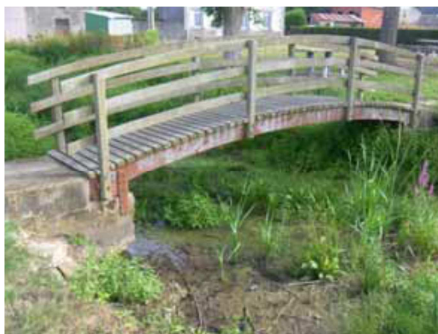
La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B) a engagé en 2016 l'étude de faisabilité pour la restauration du **ruisseau des Sorlières**.

Restauration de la continuité écologique

Travaux

La **Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B)** est intervenue sur un petit plan d'eau qui avait été créé au niveau de **Saint-Marsault sur le ruisseau de la « Chauvelière »** par élargissement et creusement du lit du ruisseau puis implantation d'un ouvrage de régulation de type batardeau. La collectivité, dans un souci de gestion équilibrée de la ressource en eau, souhaite aujourd'hui restaurer le site de manière à retrouver l'équilibre morphodynamique du ruisseau. Les travaux réalisés sur le site visent l'amélioration générale de l'état écologique du cours d'eau par la réalisation d'actions :

- sur le lit mineur : restauration morphologique du lit ;
- sur les berges et la ripisylve : travaux de reconstitution des berges par la réalisation de banquettes latérales dans l'emprise de l'ancien plan d'eau,
- pour le rétablissement de la continuité écologique : prise en compte de la hauteur de chute au niveau du radier dans le cadre du profil en long d'équilibre du ruisseau de manière à enoyer la hauteur de chute.



Avant travaux : Partie canalisée, fond et berges maçonnés, lit envasé

Après travaux

Dans la continuité des travaux de restauration de la continuité sur **la Sanguèze à Mouzillon**, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a procédé à la suppression des résidus restants du passage à gué situé à proximité du pont gallo-romain et réaménagé la rivière aux abords du pont. Les travaux ont été réalisés fin 2016.



Pont Gallo-Romain et passage routier - vues aval et amont

Etudes

L'étude de réduction de l'impact des **ouvrages de Buchet à Saint-Laurent-sur-Sèvre** s'est poursuivie en 2016.

L'étude pour la réhabilitation du **site de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre** a été finalisée.

En octobre 2015, le Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze a engagé une étude pour la **restauration de la continuité écologique pour trois ouvrages de la Moine** : la Garenne Valentin à Clisson et Gétigné, le Moulin Cassé à Gétigné et Saint-Crespin-sur-Moine et le Pont de Moine à Montfaucon-Montigné. A l'issue du choix de scénario pour chaque ouvrage, par les propriétaires après échange avec les représentants du SVMS, la maîtrise d'œuvre pourra être lancée dès début 2017 avec pour objectif de mettre en conformité les ouvrages concernés par la liste II.



Pont de Moine



Moulin cassé



Trinité

Sur le bassin des Maines, c'est d'abord le site de la Berthe Landière (commune de Chauché) sur la Petite Maine qui a fait l'objet d'une étude dont les scénarii d'évolution du site ont été définis. Les travaux ont partiellement débuté, l'essentiel sera réalisé en 2017.



Ouvrage sur le site de la Berthe Landière à Chauché

Une importante **étude concernant six ouvrages situés de part et d'autre de la confluence de la Petite Maine et de la Grande Maine** (communes de Saint-Georges de Montaigu et de Montaigu) a été lancée en 2016.

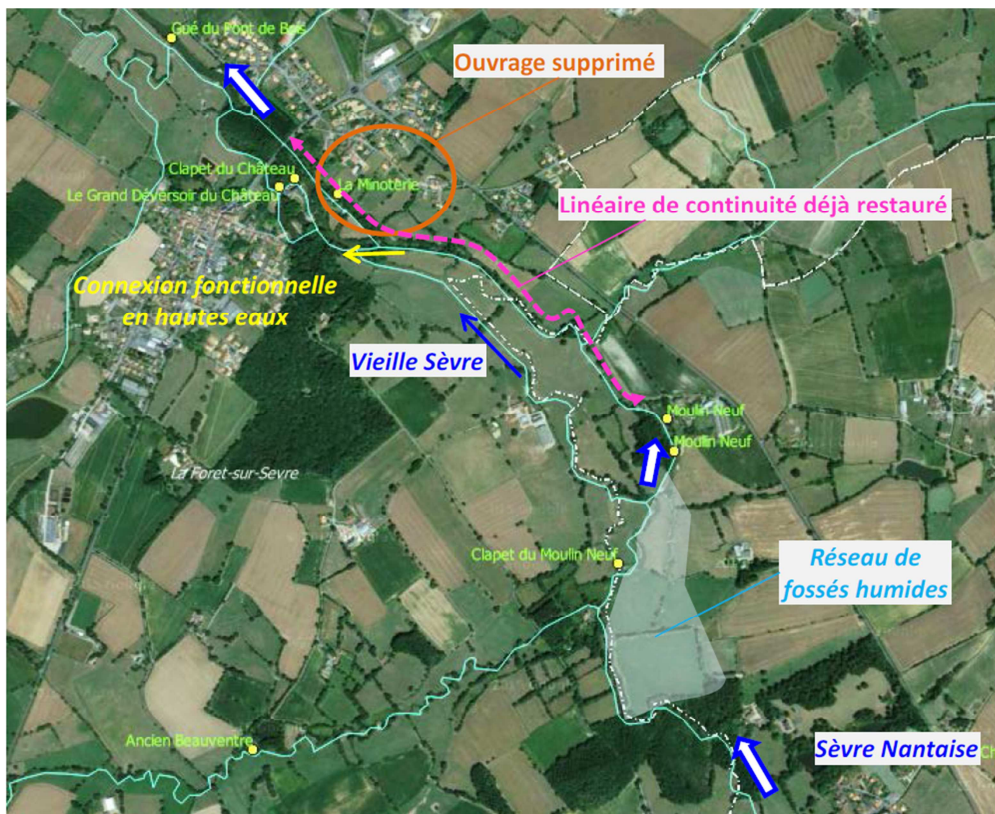
L'étude portant sur l'ouvrage situé sur le site de **la Limouzière** a débuté en 2016. Une première restitution en sera faite début 2017.



Ouvrage sur le site de la Limouzière à Saint-Georges de Montaigu

Par ailleurs, l'étude portant sur les ouvrages des **Tanneries et de la Trélatière** sur la Maine (communes d'Aigrefeuille-sur-Maines et de Saint-Lumine-de-Clisson), et du **Pé de Vignard et des Ronces** sur la Sèvre, (Le Pallet) initialement programmée en début de mise en œuvre de ce contrat territorial, a été repoussée à une date ultérieure compte-tenu d'une part, du contexte particulièrement défavorable rencontré actuellement sur ce secteur et, d'autre part, de l'attente d'une clarification de la Préfecture de Loire-Atlantique.

Sur le secteur de la **Sèvre amont**, la Communauté d'agglomération bocage bressuirais porte l'étude de restauration de la continuité sur l'ouvrage **du Moulin Neuf à Saint-Jouin-de-Milly**. L'objectif de cette étude est de concilier les enjeux écologiques et les usages en rétablissant la continuité écologique ainsi qu'en respectant le patrimoine bâti.



Le Syndicat des sources de la Sèvre Nantaise porte une étude sur le **plan d'eau du Grand Moulin** à Vernoux en Gâtine.



Travaux de restauration de la continuité écologique et du lit mineur 2016

bassin Sèvre Nantaise



Contrats territoriaux

- BV aval Sèvre (CT)
- BV Longeron (CT)
- BV Maine (CT)
- BV Moine et Sanguèze (CT)

Plan de situation

- Repères Villes

Limites Administratives

Lit

- restauration du lit mineur - diversification des habitats
- restauration du lit mineur - recharge en granulat

Obstacles à l'écoulement

- ouvertures permanentes
- effacement
- installation d'une rampe
- entretien d'ouvrage
- obstacle_écoulement_wx_etude

Tronçon hydrographique (carthage 2008)

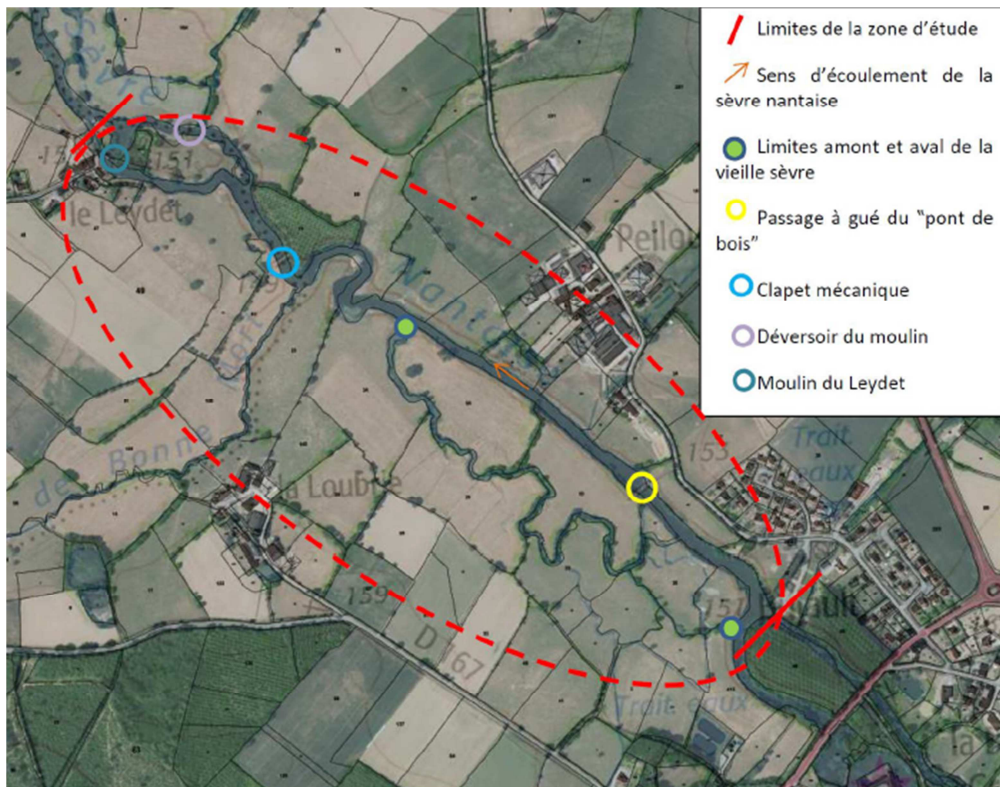
- Cours d'eau principaux
- Cours d'eau

URL: www.bassin-sevre-nantaise.fr | 02 51 12 40 00 | 02 51 12 40 00 | 02 51 12 40 00

Restauration du lit majeur

L'étude de restauration de **zone humide de la Loubrie** a été engagée en 2016. Cette zone s'étale sur un linéaire de 1600 m. Le bras de la sèvre mesure 1100 m voire 1200 avec l'éventuelle reconnexion. Sur le site, on retrouve un passage à gué appelé « pont de bois », un clapet mécanique puis sur la partie aval le moulin du Leydet avec son déversoir présent sur le bras droit.

L'objectif de cette étude est de déterminer comment restaurer le lit originel de la partie amont de la vieille Sèvre ainsi que de quelques autres parties plus en aval pour avoir un cours d'eau et une zone humide fonctionnels en permettant une meilleure dynamique d'écoulement.

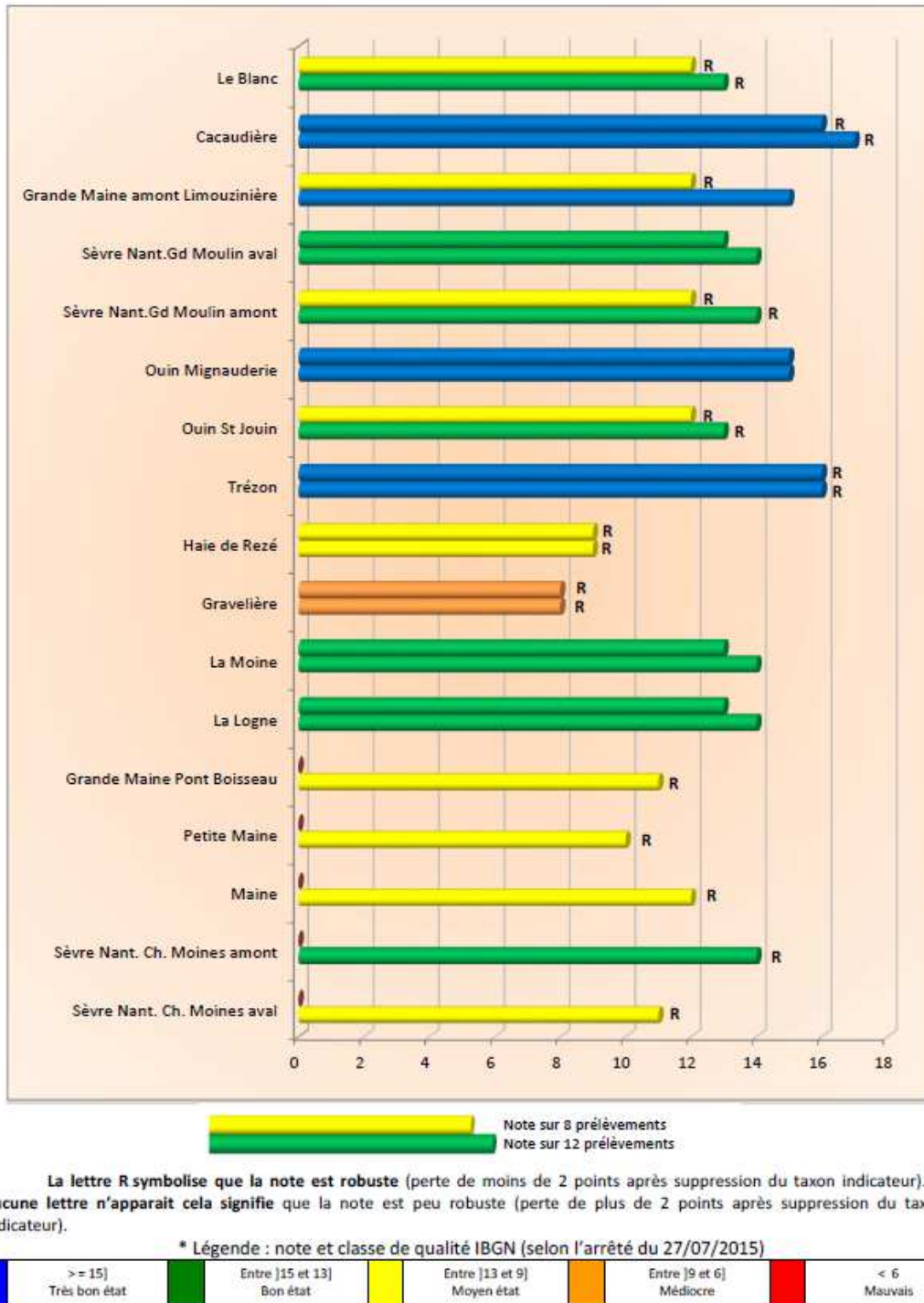


Un suivi de l'évolution de la faune et de la flore des **zones humides restaurées à Mauléon** suite aux effacements des clapets a été engagé par la CA2B en 2016.

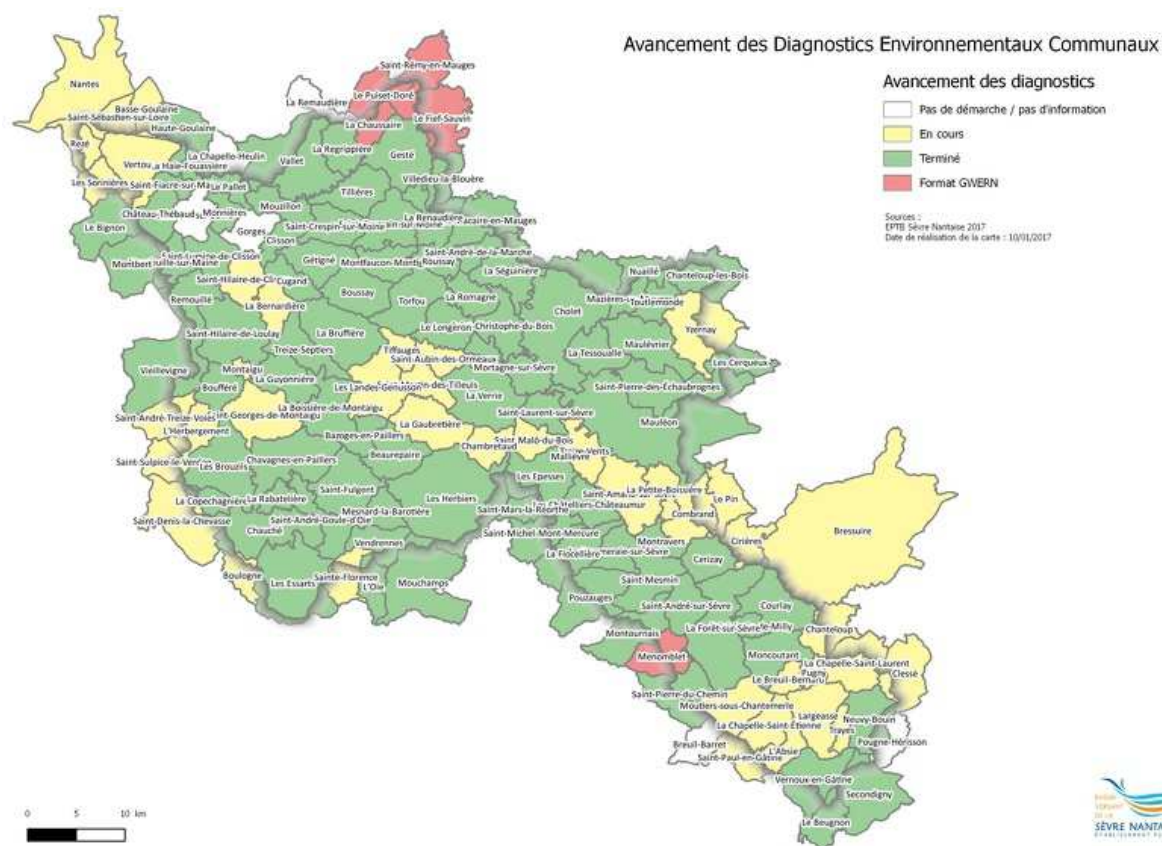
Indicateurs biologiques

L'EPTB a pris en charge le suivi de la qualité biologique (IPR et IBG) de 17 stations. Ces mesures ont pour certaines visé l'amélioration de la connaissance sur la qualité des cours d'eau, permettant ainsi d'alimenter des études en cours (études de restauration de la continuité écologique ou du lit mineur). Certains sites ont fait l'objet d'un suivi après travaux sur l'Ouin à la Mignauderie et à Saint Jouin de Milly, suite aux travaux d'effacement des clapets de Mauléon. Ces mesures ont montré une évolution très favorable de la qualité biologique du cours d'eau, avec le retour d'espèces piscicoles comme le chabot dont la présence est révélatrice d'une bonne qualité des habitats, et la présence de macroinvertébrés polluo sensibles.

Qualité IBG des stations suivies en 2016



3.4 Les diagnostics environnementaux communaux



Avancement des DEC au 9 janvier 2017

En 2016, les Diagnostics Environnementaux Communaux suivants ont été présentés et validés par la CLE :

- Mauges Communauté (Gesté et Villedieu la Blouère),
- Vernoux-en-Gâtine
- Le Beugnon

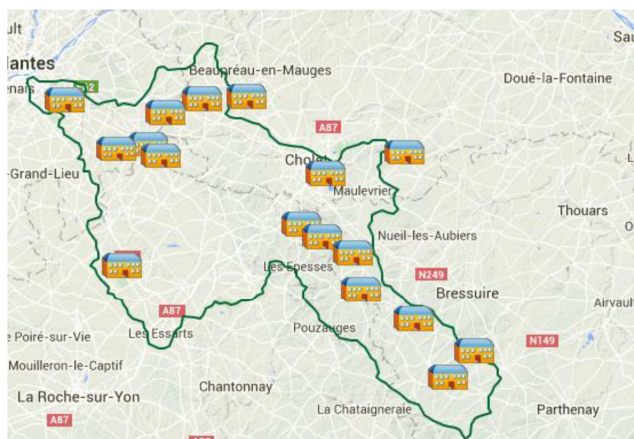
La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre ont engagé la réflexion pour la réalisation des DEC sur les communes non encore couvertes par cet outil sur leur territoire.

3.5 La valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques

3.5.1 Mise en place du programme pédagogique « Sèvre Nantaise »

Durant de l'année scolaire 2015/2016, 17 établissements scolaires (écoles et collèges) **soit 53 classes et 1 247 élèves** se sont inscrits au programme pédagogique du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Ces établissements scolaires sont répartis sur l'ensemble du territoire hydrographique :

- Clisson, Gorges, Maisdon-sur-Sèvre, La Regrippière, Vallet, Vertou en Loire-Atlantique,
- Beaupréau, Chanteloup les Bois et Cholet en Maine-et-Loire,
- Saint-Amand-sur-Sèvre, Chanteloup, Cerizay, Moncoutant, Le Temple en Deux-Sèvres,
- L'Herbergement, Saint Hilaire de Mortagne, Saint-Laurent-sur-Sèvre en Vendée.



Pour la sixième année consécutive, les établissements scolaires ont pu bénéficier des documents et outils pédagogiques qui ont pour but de faire découvrir le bassin versant de la Sèvre Nantaise, ainsi que les enjeux de préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

L'année scolaire a été marquée par la réalisation de sorties pédagogiques et/ou d'animations en classe par les structures d'éducation à l'environnement pour 38 classes inscrites. L'EPTB Sèvre Nantaise a apporté une aide financière à hauteur de 4 070 € pour la bonne réalisation de ces animations.

Sur les lieux de travaux ou d'études effectués par les syndicats de rivières, des élèves ont pu découvrir, sur le terrain, les milieux aquatiques et les problèmes liés aux cours d'eau et à la biodiversité :

- Animation autour du ruisseau de la Logne à Vallet avec trois classes de CE2 de l'école Paul Eluard de Vallet (bassin versant de la Sanguèze, impact des ouvrages sur la continuité écologique, circulation des poissons...) avec Eddie Renou, technicien de rivières,
- Randonnée inventaire de la biodiversité de la Sèvre noire à Saint-Laurent-sur-Sèvre avec 6 classes du collège Saint-Gabriel de Saint-Laurent-sur-Sèvre, avec Dominique Maudet, président de la CLE du SAGE Sèvre Nantaise.



Afin de préparer la rentrée scolaire 2016 et d'intégrer les nouveaux programmes de l'Education nationale pour les écoles primaires et les collèges, une réédition des documents pédagogiques (3 livrets enseignants et 3 livrets d'exercices) a été nécessaire. Le contenu des documents, tels que les exercices et les propositions d'activités, a été adapté pour être en lien avec le nouveau socle commun de connaissances, compétences et de culture, avec les différents programmes pour chaque matière et avec les nouveaux Enseignements Pratiques Interdisciplinaires du cycle 4 (EPI). Ces documents ont été validés par le comité de pilotage composé notamment par les quatre inspections académiques du territoire.

En plus de cette mise à jour des supports pédagogiques, un nouveau thème a été proposé par le comité de pilotage : « le jardin au naturel : ça coule de source ! ». Ce thème permet d'initier, dès le CP, les futurs citoyens, au jardinage naturel et de les alerter sur les impacts provoqués par l'usage de pesticides. Cette nouvelle thématique a été intégrée dans les supports pédagogiques : document d'information, livrets enseignants et fiches d'exercices.

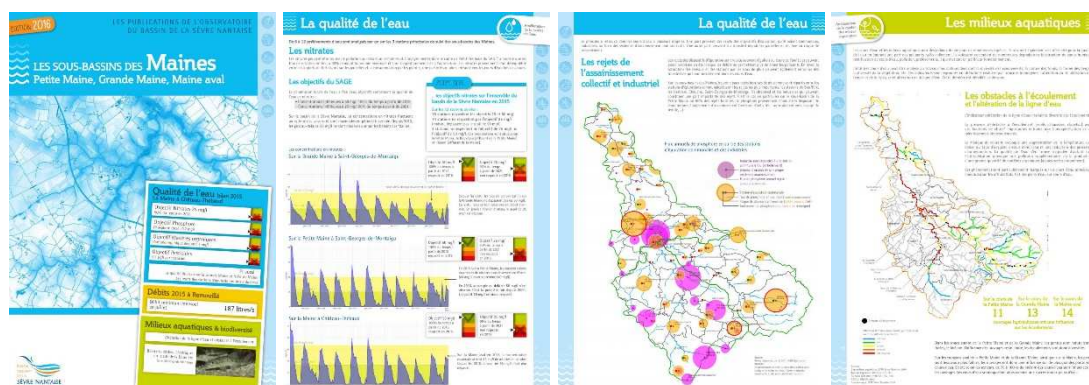
Ces supports, dédiés aux scolaires, viennent en complément des documents édités pour le développement de la charte de l'éco-jardinier sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise.

3.6 Le tableau de bord du SAGE

Les publications de l'observatoire

Ces publications présentent une sélection d'indicateurs et le suivi du respect ou non des objectifs fixés par le SAGE. Ces indicateurs concernent la qualité de l'eau, le suivi des débits, des étiages, des crues, les milieux aquatiques et la biodiversité.

La déclinaison sur les sous-bassins des Maines a été publiée en octobre 2016.



Extraits de la publication « Maines »

Mise à jour des données

En 2016, les principales données mises à jour ont portées sur la qualité de l'eau des cours d'eau (base OSUR, AELB), les données de pluviométrie et d'hydrologie indispensables pour interpréter les données de qualité. L'ensemble des indicateurs relatifs aux objectifs de qualité a donc été constitué pour l'année 2015 et rendu accessible sur internet.

Plusieurs référentiels ont également été acquis ou mis à jour (cadastre 2015 et 2016, référentiel parcellaire graphique - ilots agricoles, Corine Land Cover...).

Poursuite du développement de la plateforme web pour faciliter le traitement et l'accès aux données

Une grande partie des indicateurs constitués par l'observatoire est accessible à tous sur le site <http://observatoire.sevre-nantaise.com> ; notamment :

On peut notamment citer :

- Cartes et graphiques de la qualité de l'eau pour toutes les stations suivies,
- Bilan du respect des objectifs SAGE qualité,
- Graphique des taux de quantification de pesticides pour chaque station suivie,
- Bilan des fréquences de suivi qualité,
- Base de données des STEP (description et flux) et des industries soumises à redevance (description et flux),
- Débits et pluviométrie,
- Qualité aux captages AEP,
- Indicateurs « milieux » (altération REH et obstacles à l'écoulement notamment) – travail en cours.
- ...

4 La communication sur le SAGE

L'objectif est d'informer et de sensibiliser la population et les acteurs du territoire à la richesse et à la fragilité du bassin versant. Les actions exemplaires menées à l'échelle du bassin sont valorisées.

4.1 Le site internet www.sevre-nantaise.com

Le site internet www.sevre-nantaise.com a comme objectif de présenter le territoire et les actions menées pour améliorer la qualité de l'eau et préserver les cours d'eau et la biodiversité. Les contenus sont renseignés par l'EPTB Sèvre Nantaise et les syndicats de rivière.

Quelques chiffres clés pour l'année 2016 :

- 31 000 visites
- 88 000 pages vues

La nouvelle version du site, mise en cohérence avec les thèmes du SAGE et rendue plus accessible, sera mise en ligne début 2017.

4.2 Répercussions dans la presse

Au cours de l'année 2016, 16 articles de presse peuvent notamment être cités en lien avec (cf. annexes) :

- renouvellement de la CLE : 2 articles
- qualité de l'eau : 6 articles
- milieux aquatiques : 2 articles
- contrats territoriaux : 3 articles
- programme pédagogique : 3 articles

4.3 Fiches retours d'expérience et thématiques

L'EPTB Sèvre Nantaise travaille sur des thèmes particuliers dans le domaine de la gestion de la ressource en eau. Ces sujets sont parfois techniques et suscitent des interrogations de la part des agents et élus des collectivités locales. C'est pourquoi l'EPTB réalise des fiches thématiques et retours d'expérience pédagogiques et qui servent de support d'informations. Ces fiches apportent une information complémentaire sur les fondamentaux de la gestion de la ressource en eau dans le but non seulement d'informer mais aussi de sensibiliser et d'inciter les acteurs du bassin versant à agir. Ces fiches peuvent porter également sur des actions.

4.4 Temps forts d'information et formation des acteurs

• Journée de formation jeudi 23 juin 2016

Afin de mieux comprendre les enjeux liés au fonctionnement des cours d'eau et à leur restauration, l'EPTB Sèvre nantaise a organisé une formation à destination des élus du territoire du bassin versant de la Sèvre nantaise.

35 élus ont participé à cette journée de formation animée par le CPIE Val de Gartempe. Elle s'est déroulée à Clisson au siège de l'EPTB.

La matinée était réservée à l'apport théorique. L'après-midi une visite de différents sites de la Sanguèze à Mouzillon a permis d'illustrer les solutions d'aménagement et de gestion fonctionnels au regard de la continuité écologique.



Visite des travaux de restauration de la Sanguèze à Mouzillon lors de la formation sur l'hydromorphologie

• Journée des élus jeudi 7 juillet 2016

Cette journée permet à l'EPTB d'informer les élus sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant. Sont invités les élus des 143 communes, les intercommunalités et les syndicats de rivière.

Cette journée est basée sur :

- la découverte de sites qui ont fait l'objet de travaux et sur lesquels nous avons un retour d'expérience
- l'apport de connaissances sur la manière d'aborder le sujet, comment se positionner par rapport à une demande ou un problème
- des réponses pratiques sur des démarches : solutions, retours d'expérience, appuis techniques et aides financières.

En 2016, la journée des élus s'est déroulée sur le secteur de la Sèvre Nantaise et de l'Ouin.

Les thèmes abordés ont été :

- **Les alternatives aux pesticides** : comment réduire les pesticides dans sa commune ? l'exemple de mise en place de la charte de l'éco-jardinier permettant à chaque habitant du bassin versant de s'engager en devenant éco-jardinier. Commune de Saint-Mesmin (85).
- **L'agriculture** : accompagnement d'un agriculteur dans un système nécessitant moins d'intrants (engrais et pesticides...) dans le cadre des Mesures Agricoles Environnementales. Retour d'expérience sur les pratiques agricoles mise en œuvre pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau. Commune de St Amand sur Sèvre (79).
- **La restauration de l'Ouin** : « Je vis mieux près de l'Ouin » découverte du site de la Mignauderie qui a fait l'objet d'une action de renaturation du lit et des berges et de la suppression de trois clapets. Commune de Mauléon (79).
- **La prévention des inondations** : retour d'expérience sur la pose des repères de crue, la réalisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et les diagnostics de vulnérabilité. Commune de Saint-Laurent-sur-Sèvre (85).
-



Visite du parc de la Mignauderie lors de la journée des élus

5 Le suivi des projets et des actions en cours (non exhaustif)

L'un des rôles de la commission locale de l'eau est d'**assurer le suivi des projets** en cours sur le bassin afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte du SAGE le plus en amont possible de leurs décisions et faciliter ainsi leur mise en œuvre.

Le Président de la CLE, la cellule d'animation du SAGE, et les animateurs de bassin versant, participent ainsi à de nombreuses réunions dont :

- **Commission Locale de l'Eau (CLE) et son Bureau :**
 - Réunions de la CLE (14/01 et 12/07)
 - Réunions du Bureau de la CLE (04/02, 10/03, 15/09, 10/11 et 08/12)

- **EPTB Sèvre Nantaise :**
 - Conseils syndicaux (28/01, 04/02, 25/04, 13/10 et 08/12)
 - Conférence des présidents de syndicats de rivière (08/12)

- **Syndicats de rivière et gestionnaires de cours d'eau:**
 - Comités syndicaux du Syndicat des Vallées de la Moine et de la Sanguèze (19/01, 23/06, 01/12)
 - Comités syndicaux du Syndicat mixte du bassin des Maines Vendéennes (09/02, 17/03, 21/06, 20/09 et 20/12)
 - Comités syndicaux du Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants et de ses affluents (18/01, 09/05, 26/09)
 - Comités syndicaux du Syndicat Sèvre Aval, Maine et affluents (21/03, 09/06, 27/10)
 - Comités syndicaux du Syndicat des Sources de la Sèvre Nantaise (04/03, 15/04, 24/06 et 02/09)
 - Commission Milieu aquatique de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (07/12)

- **Agence de l'eau Loire-Bretagne :**
 - Commission Inondations, plan Loire du comité de bassin Loire-Bretagne à Orléans (18/03)
 - Réunion des présidents des commissions locales de l'eau à Orléans (18/05)
 - Séance plénière du comité de bassin Loire-Bretagne à Orléans (29/11)
 - Réunion d'échanges EPTB - Agence de l'eau Loire-Bretagne à La Roche-Bernard (02/12)

- **Zones humides et haies :**
 - Réunion relative au lancement de l'étude zones humides et haies à Saint-Hilaire-de-Clisson (17/11)
 - Comité de pilotage du DEC de la Bernardière (12/12)

- **Pesticides :**
 - Signature officielle de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » (26/02)
 - Réunion Groupe Régional de contamination des eaux par les pesticides (05/03, 29/11)
 - Réunion avec le CPIE Sèvre et Bocage pour le lancement de la charte de l'écojardinier de la sèvre nantaise sur le bassin de la Bultière (22/03)
 - Participation journée citoyenne de Mouzillon (25/06)
 - Journée d'échanges techniques sur le zéro phyto sur voiries et cimetières organisée par l'EDENN (03/03)
 - Journée d'échanges techniques sur le zéro phyto sur terrains de sport à Thouars (27/04)
 - Réunions projet TrEauDo (29/02, 21/04)
 - Réunions avec la CAC pour le lancement des chartes sur secteur Ribou Verdon (08/03, 18/04)
 - Formation relative à la mise en œuvre de la Charte « Jardiner au Naturel, ça coule de source ! » au moulin de Nid d'Oie à Clisson (07/10)
 - Participation au troc-plantes de Boussay (préparation 14/06, réalisation 08/10)

- **Etudes sur les devenir d'anciens sites :**
 - Comité de pilotage sur le devenir de la Sagesse à Saint-Laurent-sur-Sèvre (22/01)
 - Réunion site de Fleuriais à Mortagne-sur-Sèvre (09/06)
 - Comité de pilotage de lancement de l'étude d'Hucheloup à Cugand (09/06 et 18/10)

- **Elaboration et suivi du programme pédagogique :**
 - Comité de pilotage pédagogie (28/04, 30/06)

- **Captages eau potable**
 - Réunions relatives au captage **Bultière**
 - Réunions relatives au captage **Ribou et Rucette :**
 - Signature, avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de l'avenant au contrat pour la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou et du contrat de veille pour le captage de La Rucette à Cholet (05/09)
 - Comité de pilotage Ribou (29/11)

- **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) :**
 - Réunion de travail relative aux MAEC (12/02, 15/02, 19/02, 23/02)
 - Comité de pilotage MAEC Longeron (22/03, 10/11)
 - Réunion technique MAEC Longeron (07/03)

- **SCOT et PLU :**
 - Ateliers thématiques sur divers domaines tels que l'habitat, le développement économique, la qualité de vie, l'environnement et la biodiversité dans le but d'enrichir le diagnostic du PLUi à Saint-Laurent-sur-Sèvre (20 et 21/06)

- Réunion PLUi Mortagne-sur-Sèvre (10/10)
- **Inondations :**
 - Réunion d'information : outil de suivi des niveaux d'eau en cas de crue au moulin de Nid d'Oie à Clisson (07/11)
 - Réunion de lancement de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du TRI du secteur de Nantes à Nantes (29/11)
- **Compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) :**
 - Comités de pilotage relatif à l'étude sur la compétence GEMAPI au moulin de Nid d'Oie à Clisson (28/01, 25/04)
 - 2^{ème} réunion de la mission d'appui technique du bassin Loire-Bretagne relative à la compétence GEMAPI à Orléans (02/05)
 - Rencontre Agence de l'eau Loire-Bretagne / GEMAPI à Nantes (06/10)
 - Séminaire « GEMAPI : Quelle organisation demain sur le bassin versant de la Sèvre Nantaise ? » à La Tessoualle (21/10)
 - Séminaire GEMAPI à Nantes (23/11)
 - Intervention INSET / GEMAPI à Angers (13/12)
 - Rencontres de l'ensemble des intercommunalités du bassin de la Sèvre Nantaise :
 - Communauté de communes Terres de Montaigu (14/06)
 - Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais (17/06)
 - Communauté de communes du Pays de Mortagne (22/06)
 - Communauté d'agglomération du Choletais et Communauté de communes du Bocage (22/06)
 - Communauté de communes de Vallet et Loire Divatte (27/06)
 - Communauté de communes Parthenay-Gâtine et Communauté de communes Gâtine-Autize (05/07)
 - Nantes Métropole (05/07)
 - Communauté de communes Terres de Montaigu et Communauté de communes du Canton de Rocheservière (06/07)
 - Mauges Communauté (13/07)
 - Communautés de La Châtaigneraie et Pouzauges (13/07)
 - Région Nouvelle Aquitaine (19/07)
 - Communauté de communes des Herbiers (21/07)
 - Communauté de communes de Saint-Fulgent (22/07)
 - Conseil départemental des Deux-Sèvres (07/09)
 - Conseil départemental de Maine-et-Loire (19/09)
 - Syndicat des Maines Vendéennes (20/09)
 - Syndicat de la Sèvre aux Menhirs Roulants (26/09)
 - Communautés de communes de la Vallée de Clisson et Sèvre, Maine et Goulaine (27/09)
 - Agence de l'eau Loire-Bretagne (06/10)
 - Conseil départemental de Loire-Atlantique (06/10)

- Conseil départemental de Vendée (11/10)
- EPTB (conseil syndical) (13/10)
- **Contrats Territoriaux « Maines, Aval sèvre et Moine-Sanguèze, Longeron »**
 - Cérémonie de signature du contrat territorial Agence de l'eau Loire-Bretagne / EPTB Sèvre Nantaise et des contrats territoriaux Maines, Moine et Sanguèze, Longeron et aval Sèvre Nantaise au moulin de Nid d'Oie à Clisson (04/07)
 - Comité de pilotage « Maines, Aval sèvre et Moine-Sanguèze » à Gorges (18/11)
 - Réunions relatives au captage du **Longeron**
 - Comité de pilotage Longeron (21/04)
 - Commission agricole du Contrat Territorial du Longeron (17/06 et 19/12)
 - Commission agricole des MAEC Longeron (23/09)
- **Contrat de filière viticole porté par la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique**
 - Réunions dans le cadre de son élaboration (27/05, 07/11)
- **Colloques, séminaires, formations et expositions :**
 - Colloque national « Réparer la nature ? L'exemple des milieux humides à Brest (03 et 04/02)
 - Réunion de concertation relative au projet « Bords de Sèvre » à Vertou (11/03, 29/06)
 - Conférence Départementale de l'Eau relative à la gestion quantitative de l'eau à Niort (17/05)
 - Journée de formation et de sensibilisation « Comprendre les enjeux de la gestion des cours d'eau » (23/06)
 - Journée éco-citoyenne à Mouzillon (25/06)
 - Exposition sonore interactive Les Ondes du Passé au moulin de Nid d'Oie à Clisson (du 01/07 au 28/08)
 - Journée des élus du bassin de la Sèvre Nantaise (07/07)
 - Vernissage exposition Les Ondes du Passé au moulin de Nid d'Oie à Clisson (08/07)
 - 50^{ème} anniversaire du Club de Canoë Kayak Clisson au moulin de Plessard (27/08)
 - Réunion relative au rapport d'information « Gestion de l'eau : agir avec pragmatisme et discernement » à La Roche-sur-Yon (02/09)
 - Signature de la convention Liveau à Gorges (15/09)
 - Réunion Vieux-Rouet à Tiffauges (27/10)
- **Valorisation de la ressource en eau et des milieux aquatiques :**
 - Interventions : Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins à Clisson (18 et 19/06) et Journées Européennes du Patrimoine à Clisson (17 et 18/09), RandissimO à Clisson (10 et 11/09)

- **Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) :**
 - Assemblée générale et conseils d'administration AFEPTB (01/03, 16/09)
 - Comité de suivi AFEPTB (16/09)
 - Réunion des directeurs d'EPTB (08/11)

6 Examen des dossiers soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau

Depuis l'approbation du SAGE, les projets soumis à autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau sont transmis à la commission locale de l'eau pour information ou avis comme prévu par l'article 6 du Décret du 29 mars 1993.

6.1 Bilan 2016

50 dossiers ont été reçus :

- 2 dossiers d'autorisation
- 45 dossiers de déclaration
- 3 dossiers ICPE

Ces dossiers concernent :

	Dossiers d'autorisation	Dossiers de déclaration	ICPE
Loire-Atlantique		11	
Maine-et-Loire	1	6	3
Deux-Sèvres		2	
Vendée	1	26	

6.2 Méthode pour analyse des dossiers loi sur l'eau

Les dossiers loi sur l'eau sont transmis à la CLE pour avis dans le cas des dossiers d'autorisation et pour information dans le cas des dossiers de déclaration. La CLE doit donner un avis sur la compatibilité du dossier avec le SAGE. Dans le cadre de la révision du SAGE, elle a souhaité que des grilles d'analyse des dossiers loi sur l'eau soient élaborées pour l'aider à émettre ses avis.

Les modalités d'étude et de détermination des avis de la CLE, qui se font dans un délai de 45 jours à compter de la réception des dossiers loi sur l'eau, sont les suivantes :

- réunion du bureau de la CLE fixée tous les 2^{ème} jeudi du mois et pouvant être annulée 5 jours avant si aucun dossier d'autorisation n'a été reçu et si aucun autre point n'est à l'ordre du jour,
- examen des dossiers d'autorisation sur la base des grilles d'analyse élaborées en 2014,
- mise en ligne sur l'extranet des dossiers numériques,

- analyse des dossiers de déclaration à la fin de chaque année sur la base de la notion d'impacts cumulés.

En 2016, la CLE a émis un avis sur plusieurs projets :

- Projet du lotissement du Plessis, commune de Mortagne-sur-Sèvre :
 - o avis favorable, sous réserve de la production d'une notice complémentaire précisant les modalités de prise en compte des dispositions du SAGE en lien avec la gestion des eaux pluviales (argumentaire développant les démarches faites en matière d'étude des solutions de développement de l'infiltration et de rétention de l'eau à la parcelle, précision sur les modalités de conception et de gestion des bassins de rétention), la qualité des eaux (réflexion sur la conception du lotissement en vue de faciliter la gestion sans produit phytosanitaire et d'économiser l'eau) et la préservation du maillage bocager.
- Projet de la zone d'activité de la Colonne, commune de Sèvremoine
 - o avis favorable, sous réserve de l'apport d'éléments précisant les modalités de gestion des espaces publics, visant les principes d'économies d'eau et de limitation des phénomènes de ruissellement, quand ceux-ci seront établis.
- Projet d'éoliennes à Yzernay (dossier ICPE)
 - o avis favorable sous réserve de l'apport d'éléments précisant les modalités d'intervention pour la renaturation du cours d'eau et de la prise en compte des projets d'aménagement communaux situés en amont dans les mesures de compensation par renaturation du ruisseau.
- Projet d'extension de l'élevage de M. Martin (dossier ICPE) :
 - o avis favorable sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :
 - la construction du bâtiment ne doit pas se faire en zones humides ;
 - mettre en œuvre un ensemble d'actions permettant de limiter les transferts en nitrate, phosphore et produits phytosanitaires vers le milieu aquatique ;
 - évaluer la durabilité du système d'exploitation à l'appui de la méthode dite Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles (IDEA).

A Clisson, le

Dominique MAUDET



Président de la CLE
du SAGE de la Sèvre Nantaise

7 Annexes

Liste des diagnostics environnementaux communaux suivis en 2016

CC Centre Mauges (avis CLE)

Villedieu-la-Blouère

Gesté

Le Beugnon (avis CLE)

Vernoux-en-Gâtines (avis CLE)

Communauté de communes du canton de Mortagne-sur-Sèvre (suivi cahier des charges)

Saint Hilaire de Clisson (suivi lancement)

La Bernardière (suivi lancement)

Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (suivi cahier des charges)

Renouvellement de la CLE

Commission locale de l'eau : le président réélu

Sèvre nantaise. Dominique Maudet, maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), a été réélu président de la commission locale de l'eau renouvelée du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Cette instance est un « parlement local de l'eau » dont les principales missions sont de donner un avis sur les projets en cours, de prévenir et arbitrer les conflits, ainsi que de réviser et de suivre la mise en oeuvre des préconisations du SAGE, outil de planification de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant. Composée de 32 élus locaux, de 17 représentants des usagers et de 13 représentants des services de l'Etat (13 membres), la commission aura quatre vice-présidents, dont le Palletais Joël Baraud, pour la Loire-Atlantique.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 01/09/2016

Renouvellement de la CLE

Sèvre nantaise : « Un nouveau parlement de l'eau »



Le bassin de la Sèvre nantaise a une nouvelle Commission locale de l'eau.

L'installation de la Commission locale de l'eau renouvelée du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Sèvre nantaise a eu lieu mi-juillet.

Dominique Maudet, adjoint au maire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, a été reconduit dans ses fonctions de président de la Commission locale de l'eau (CLE). Les vice-présidents du « nouveau parlement de l'eau » sont : Marion Berthommier, représentante de l'association des maires de Maine-et-Loire ; Jacky Aubineau (Cerizay), représentant de l'association des maires des Deux-Sèvres ; Joël Baraud, représentant

de l'association des maires de Loire-Atlantique et de Christophe Bretaudeau, de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire.

La CLE qui est élue pour six ans, a pour mission « de réviser le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin versant de la Sèvre nantaise ; le suivi de la mise en œuvre des préconisations du SAGE ; de donner un avis sur les projets ; de prévenir et arbitrer les conflits ». Le SAGE, approuvé par arrêté préfectoral le 7 avril 2015 et élaboré pour six ans, « vise à trouver un équilibre durable entre les besoins de développement local et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ».

Article paru dans « Courrier de l'Ouest - Deux-Sèvres » du 01/09/2016

Qualité de l'eau

Pesticides : sept enseignes s'engagent

Clisson. Depuis plusieurs années, les analyses de l'eau de la Sanguèze affichent une augmentation du taux de pesticides. Jusqu'à 84 fois le taux acceptable. Pour tenter d'endiguer ce fléau qui nuit à la santé humaine et animale, et qui perturbe les équilibres écologiques, sept jardineries de Clisson, Gétigné, Vallet, La Regrippière et Gesté vont s'engager dans la charte « jardiner au naturel, ça coule de source ! » En signant cette charte, les enseignes vont s'engager à former leurs vendeurs aux solutions sans pesticide, disposer de ces solutions dans le magasin, apporter à chaque client cette solution et l'informer des risques liés à l'utilisation des pesticides.

Pour relever ce défi, les magasins seront accompagnés par l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise. Un institut qui rappelle que la responsabilité est partagée du fait que tous utilisent des pesticides : agriculteurs, viticulteurs, maraîchers, collectivités et particuliers.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 25/02/2016

ENVIRONNEMENT. Ils vendront moins de pesticides

Sept gérants de magasins de jardinage situés sur le bassin de la Sanguèze ont signé une charte les engageant à informer les clients désirant se fournir en pesticides, de les prévenir des risques et de proposer une solution alternative.

Clisson. La lutte contre l'utilisation des pesticides sera aussi longue que vaste. Longue car c'est une affaire de générations. La culture du traitement chimique est ancrée dans les mœurs depuis la fin de la Seconde guerre mondiale. « Une France où il fallait chercher à produire pour se nourrir. Pas de place pour les mauvaises récoltes », résumait Jean-Paul Brégeon, président de l'établissement public de la Sèvre nantaise. « Une France où on voyait comme mon papa qui a aujourd'hui 96 ans, les pesticides comme une libération, indiquait Albert Méchineau, vice-président de la commission locale de l'eau, qui suppléait Dominique Maudet, président. Cela lui avait permis de partir un semaine en vacances au lieu d'arracher la mauvaise herbe tout l'éché dans les champs. » « Et ce n'est pas les écolos qui contestaient déjà ces produits qui seraient venus dans les champs pour aider », a-t-il ajouté.

Les mentalités évoluant doucement, le législateur, conscient de l'enjeu de santé publique (les enquêtes épidémiologiques de l'Inserm ont démontré l'implication des pesticides dans les pathologies cancéreuses, les maladies neurologiques et les troubles de la reproduction), a décidé d'accélérer le pas, interdisant la vente de ces produits

aux particuliers en 2019 et de les mettre sous clé dans les boutiques dès 2017.

« Pas de stigmatisation »

Une lutte vaste aussi car si le jardinier amateur est principalement visé par ce texte, il n'est pas le seul à être responsable de cette pollution. Les regards sont régulièrement braqués sur la viticulture, le maraîchage, l'arboriculture ou encore quelques artisans dont la spécialité est le démaillage ou le lavage de surfaces extérieures. Ce n'est pas un hasard si on retrouve dans les départements les plus gourmands en produits phytosanitaires la Loire-Atlantique, la Gironde et la Maine, comme le révélait la dernière émission de Cash investigation. « Tout le monde est responsable, préférerait rappeler le Choletais Jean-Paul Brégeon. Tout le monde doit prendre conscience et faire évoluer sa pratique. Mais sans stigmatisation ni culpabilisation, il y a ceux qui sont en avance, ceux qui commencent et ceux qu'il faut convaincre. Il faut les accompagner là où ils en sont ». Toujours est-il que les signaux sont parfois dissonants au sein des différentes instances. La proposition de la commission européenne quelques jours plus tôt de renouveler l'autorisation du glyphosate pour les 15 prochaines années, en est



Le Choletais Jean-Paul Brégeon, président de l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise dont le siège est au Nid d'oise à Clisson, et le Monnérois Albert Méchineau, vice-président de la commission locale de l'eau, ont tour à tour fait part de la nécessité de diminuer l'utilisation de pesticides. Un véritable enjeu de santé publique. Sans stigmatisation.

une. Cette substance active fait l'objet d'une controverse sur ses conséquences sanitaires.

Dans le plan d'actions visant à réduire les pesticides, intégré au schéma d'aménagement et de gestion de l'eau il y a quatre dispositions visant tour à tour les agriculteurs (modification des pratiques), les services municipaux ou les sous-traitants intervenant dans le domaine public, et les particuliers (forte sensibilisation). « Cette histoire de pesticides, c'est un

peu celle du colibri, enchaînait Albert Méchineau. Cette fable raconte un incendie dans une forêt. Un colibri transporte de l'eau d'un étang dans son petit bec vers le feu qui se propage. La faune qui fuit les lieux le raille. Et l'oiseau de leur répondre qu'il fait sa part. C'est un peu pareil pour ce sujet, chacun doit faire un effort ».

Vendredi dernier, c'étaient donc les gérants de sept magasins de jardinage et bricolage*

du bassin de la Sanguèze, la rivière la plus polluée de la région (lire ci-dessous), de montrer l'exemple en signant une charte.

Proposer des solutions alternatives

Un document sur lequel

ils s'engagent à informer des dangers de l'utilisation des pesticides, des conséquences sur l'environnement et de proposer des solutions alternatives. Une mutation écologique qui aura forcément un impact économique qu'ils devront minimiser au maximum (lire ci-dessous). « On a déjà commencé », indique Christian Emeriau, responsable du Gamm vert à Vallet. « Le personnel a été formé et continuera de l'être. Des panneaux d'information ont également été installés ». Ils ne sont pas seuls dans ce défi. L'établissement public territorial de bassin de la Sèvre nantaise prend en charge le financement de ces deux plans. Les sociétés devront toutefois, en fin d'année, présenter l'évolution des ventes des pesticides. Et il vaudrait mieux qu'elles baissent.

Laurent Fortin

*Les sept magasins sont les Gamm vert de Clisson et Vallet, l'espace Emeraude de Clisson, Jardin décor à Giffignac, Bricomarché à Vallet, Espace Terrena à Gesté et Jean-Jacques Macé à La Repprière.

Jardineries : « On n'a pas le choix »

Présents vendredi dernier, les gérants de magasins de jardinage signataires de la charte n'ont toutefois pas été invités à prendre la parole. Interrogés après ce moment officiel, ils étaient conscients d'être à l'aube d'une forte mutation de leur profession. A l'équilibre écologique loué par les instances, ils doivent réussir l'équilibre économique de leurs sociétés sous peine de les voir disparaître. « Cette charte, on n'a pas le choix. Si on n'en prend

pas le virage, on n'existera plus non plus », répondait Jean-Michel Manceau, responsable régional de magasins Gamm Vert. Cela passe par énormément de formations auprès de nos salariés pour aller chercher des solutions alternatives ». « Mais ce n'est pas nouveau pour nous. Cette prise de conscience éthique, nous l'avons réalisée depuis plusieurs années. Cela va dans le bon sens », lançait de son côté Dominique Neau, responsable Terrena,

notamment de l'espace sur Gesté.

Des professionnels qui n'en sont pas à leur première charte. « C'est le même engagement sur les autres bassins. On est enregistrés les mêmes valeurs comme sur l'Erdre. D'ailleurs, cela montre bien que le problème est global et pas que viticole ou maraîcher », poursuivaient les deux hommes.

« Où sont les grandes surfaces ? »

Gérant du magasin Gamm vert à Clisson, Tony Rousselin déplorait l'absence des grandes surfaces qui vendent aussi des pesticides aux particuliers. « En plus, ils commercialisent ces produits sans conseil ni préconisation. Ce n'est pas leur métier. Ils n'ont pas le personnel qualifié. Et eux, on ne leur demande rien. C'est un peu regrettable ». « On est une goutte d'eau dans les ventes de produits phytosanitaires. Il serait bon que tout le monde joue vraiment le jeu », ajoutait-il. Un

sous-entendu aux possibles stocks en cours d'élaboration pour après 2019 et des ventes sous le manteau. Beaucoup reconnaissent que ce ne sera pas évident d'appliquer cette charte. « A un professionnel ou un habitué qui vient acheter ces produits, cela sera compliqué de lui faire entendre raison », lançaient plusieurs d'entre eux. « En dessous de la cinquantaine, il faut être optimiste, c'est possible », indiquait Christian Emeriau, gérant du magasin Gamm vert à Vallet. On a déjà commencé l'information sur des panneaux avec l'arrêté du préfet ». « On sensibilise d'autant plus qu'on est personnellement inscrit dans cette démarche, indique-t-il en compagnie de son confrère, Jean-Jacques Macé, basé à La Repprière. On privilégie le jardinier au naturel en mettant en avant le paillage, la tonte et surtout ne pas traiter ses salades, plante qui absorbe longtemps ces produits ». Un exemple parmi tant d'autres.



Les gérants de magasins du bassin de la Sanguèze ont signé tour à tour la charte, vendredi dernier.

La Sanguèze bat tous les records de pollution

C'est la rivière la plus polluée des Pays-de-la-Loire depuis 2012. La Sanguèze a même réussi à devancer sa voisine la Sèvre nantaise qui en 2011 avait eu la palme de la 2^e rivière la plus polluée de France derrière la Charente. La petite rivière de 44 km qui prend sa source à la Renaudière avant de se jeter dans la Sèvre nantaise au Pallet, cumule les records de concentration de certaines molécules. En 2014 par exemple, à la station du Pallet, l'agence de l'eau et les services de la préfecture ont relevé 48,4 microgrammes par litre d'Am-pa (molécule de dégradation du glyphosate et de certains détergents, dans une moindre mesure), soit 75 fois la dose minimale acceptable (0,65 microgramme). Pour le glyphosate lui-même, c'est à peine mieux avec un relevé à 6,07 microgrammes par litre au lieu de 0,15, soit 40 fois au-dessus de la moyenne. C'est un tout petit peu mieux pour l'aminotriazole, autre herbicide, qui atteint 0,48 microgramme par litre au lieu de 0,10.

Encore pire pour deux fongicides, le Métalaxyl et le Carben-dazime, pourtant interdits d'utilisation depuis 2005 et 2008, que l'on retrouve en dose importante : 0,42 microgramme par litre au lieu des 0,05 en moyenne pour le premier et 0,89 au lieu de 0,06 en moyenne pour le second (soit respectivement 14 et 8 fois la dose). « On note aussi la présence de métalaldéhyde, pointait le représentant de l'association environnementale CPE Loire-Mauges. Notamment issu des granulés bleus que l'on pose au pied des salades pour faire fuir les limaces. C'est plus grave car cette molécule est retenue partiellement dans les usines d'eau potable. Il y a un vrai enjeu de santé publique sur le sujet car on boit cette eau. Les enseignes ne devraient plus vendre ce produit d'autant qu'il existe des palliatifs comme le phosphate ferrique (ou ferromol), beaucoup moins dangereux ». Le dutoit était également cité car quantifié dans 43 % des prélèvements. « C'est un produit interdit depuis décembre 2008 en usage phytosanitaire, mais toujours utilisé comme biocide (démoussant toitures, enduits de façades...) ». Bref, des chiffres qui donneraient plutôt la nausée. Alors que la rivière, vue de la mer, semble des plus attirantes.

Ils s'engagent à promouvoir le jardinage naturel

Vendredi, au moulin de Nid d'Oie, à Clisson, sept jardinerie du Vignoble ont signé une charte pour promouvoir les produits de substitution aux pesticides.

L'initiative

Si ce n'est pas une révolution, c'est une belle évolution qu'il est intéressant de souligner. En effet, vendredi dernier, au Moulin du Nid d'Oie, fief de l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise (ETPB), sept jardinerie du Vignoble nantais ont décidé de signer une charte afin de promouvoir une culture sans utilisation de pesticides et améliorer ainsi l'état de l'eau de la Sanguèze.

Si ces jardinerie décident de se réunir dans un projet commun, c'est que le constat est sans appel. « Depuis plusieurs années, la qualité de l'eau est fortement dégradée sur le bassin de la Sanguèze. En 2013, le cumul des molécules de pesticides détectées atteignait 42 microgrammes par litre, alors que le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) de la Sèvre nantaise fixe un objectif de 0,5 microgramme par litre à échéance 2021, soit 84 fois moins », annonce Jean-Paul Bregeon, le président de EPTB.

« Tous ces produits sont nocifs pour l'homme et les animaux. Nous sommes tous concernés, agriculteurs, viticulteurs, maraîchers, collectivités territoriales. Nous aussi, jardiniers, et tout un chacun, devons en prendre conscience et faire évoluer nos pratiques. Sans stig-



Dans le Vignoble, sept jardinerie sont signataires de la charte des associations partenaires.

matiser, mais en informant. D'où la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », que vont signer sept jardinerie concernées par le bassin de la Sanguèze », ajoute Albert Méchineau, vice-président de la commission locale de l'eau.

Que dit cette charte ?

Les signataires s'engagent à mieux informer les particuliers des problèmes posés par les pesticides. Pour cela, leurs vendeurs seront for-

més aux solutions sans pesticides, dont ils disposeront en magasin. Ils devront décliner des supports de communication facilitant un repérage des produits et techniques alternatifs. Ils apporteront aux clients, demandeurs d'un conseil, une information sur les risques liés aux pesticides et des conseils sur les solutions sans pesticide.

De son côté, l'EPTB Sèvre nantaise s'engage à former les vendeurs des jardinerie, à concevoir des outils de

communication et les mettre à leur disposition. L'EPTB prendra également en charge un plan de communication en direction du grand public pour la promotion des produits sans pesticide.

Les enseignes signataires. Gamm Vert (Clisson), Espace Émeraude (Clisson), Jardin Décor (Gétigné), Bricomarché La Jardinerie (Vallet), Gamm Vert (Vallet), Jean-Jacques Macé (La Regrippière), Espace Terrena (Gesté).

Il reste du chemin à parcourir pour les jardiniers

Roger Coutault est l'ancien responsable de la Cana à Clisson (aujourd'hui magasin Gamm Vert et Terrena). En retraite, il cultive son potager qu'il déshebe et qu'il traite contre les pesticides. « Je suis de l'ancienne école. J'ai été formé comme ça. Mais je suis conscient qu'il faudra bien que je change ma pratique. »

Joël Limousin, retraité boussiron du Crédit agricole n'est pas bricoleur. « Je fais la comptabilité de la mai-

son de retraite de la Joncière et je fais mon petit jardin avec beaucoup de plaisir. J'y ai toujours banni déshebers et pesticides. J'y mets du fumier naturel et je pratique la rotation des cultures. Je m'en porte très bien. »

Hubert Batard, retraité gorgeois, a trois passions, la chasse, le jardin et les boules. « La chasse est fermée et comme il est un peu tôt pour se mettre au jardin, je joue aux boules



Hubert Batard est sur la bonne voie pour devenir jardinier au naturel.

au Stand et à La Brebionnière. Mon jardin fait environ 800 m². J'arrache les herbes manuellement et je ne traite qu'à la bouillie bordelaise. Par contre, j'utilise un peu de déshebert près des haies ».

On le voit, les pratiques évoluent dans le bon sens, mais il reste du chemin à parcourir pour que la terre et l'eau se régénèrent.

Article paru dans « Ouest-France » du 03/03/2016

Article paru dans « Ouest-France » du 14/03/2016

Trois ans pour utiliser encore moins de pesticides

La commune est engagée dans un plan visant le zéro phytosanitaire. Engagé dans le précédent mandat, le programme consiste à ne plus utiliser de produits chimiques, aussi bien pour les espaces verts que pour la voirie. Deux zones nécessitent encore des traitements : le terrain de foot et le cimetière.

Un nouveau plan d'actions inscrit dans l'Agenda 21 démarre. Mené sur trois ans (2016 à 2018), il prévoit la formation des agents et des actions de sensibilisation auprès des habitants, à travers des conférences, des ateliers et des animations dans les écoles. Et est rattaché à la charte de l'Eco'jardinier que

porte le Sage du bassin de la Sèvre nantaise. Bassin dont la qualité de l'eau est mauvaise. En 2013, sur 416 molécules recherchées, 66 ont été détectées, issues essentiellement des herbicides.

L'objectif premier de ce programme est de faire en sorte que les particuliers signataires s'engagent à réduire

l'usage de pesticides dans leur jardin.

Le programme mené en partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Loire-Anjou a un coût : 12 100 €. Le programme est subventionnable entre 60 % et 80 %. L'objectif est d'arriver au zéro phytosanitaire à l'horizon 2020.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 31/03/2016

Information municipale



Environnement

Le Pallet signe la charte de l'éco-jardinier

Soucieuse d'offrir aux Palletais un cadre de vie toujours plus sain, et respectueux de l'environnement, la commune s'est engagée dans une démarche « 0 phyto d'ici à 2020 » en signant la charte de l'éco-jardinier. La mise en œuvre de cette charte contribuera notamment à terme, à préserver la qualité de l'eau de nos rivières.

Améliorer la qualité de l'eau de la Sèvre Nantaise, un enjeu primordial

Au regard des analyses réalisées par l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin), il apparaît que la qualité de l'eau de la Sèvre Nantaise et de ses affluents dont la Sanguèze, est mauvaise et particulièrement dégradée par les pesticides.

En effet, ces derniers, aussi bien utilisés par les viticulteurs, agriculteurs, collectivités ou particuliers, ruissellent sur les surfaces imperméables et rejoignent les rivières, via le réseau d'eaux pluviales. Or il suffit de quelques gouttes de pesticide pour polluer un cours d'eau ! Il ne faut également pas oublier l'impact néfaste que l'utilisation de ces produits phyto-sanitaires peut avoir sur la santé humaine. Une mauvaise utilisation ou une exposition prolongée peut être à l'origine de cancers, de troubles neurologiques ou encore de perturbations endocriniennes.

C'est pourquoi la Commission Locale de l'Eau a décidé de placer l'amélioration de la qualité de l'eau au cœur de ses priorités et a défini un plan d'actions visant à réduire l'utilisation des pesticides par tous les usagers. La charte de l'éco-jardinier fait notamment partie de ce dispositif.

Elaborée par l'EPTB de la Sèvre Nantaise et validée par la Commission Locale de

l'Eau, cette charte est destinée aux collectivités, son but étant de créer une démarche cohérente sur le territoire et de sensibiliser ainsi les particuliers aux enjeux du bassin versant.

Charte de l'éco-jardinier, de quoi s'agit-il concrètement ?

La municipalité du Pallet, signataire de cette charte, s'est notamment engagée depuis le 1^{er} mai 2016, à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces publics d'ici à 2020 (à minima sur la voirie et les espaces verts).

Cette démarche sera mise en place progressivement. Dès maintenant, plus aucune utilisation de pesticides ne sera faite pour l'entretien des routes ou des massifs. Une réflexion active est également lancée pour stopper l'utilisation de ces produits dans les cimetières Saint Michel et Sainte Anne, à court et moyen terme. La question de l'entretien du terrain de football se posera également à long terme.

Chaque nouveau projet devra préciser dans le volet espace vert de son cahier des charges la notion de gestion différenciée des espaces verts. La commune s'engage à réaliser un programme annuel d'animations autour des thèmes éco-environnementaux (troc plantes, etc.) ainsi qu'à fournir annuellement le bilan des indicateurs de suivi de la charte (nombre d'exemplaires de chaque document distribué, résultat de l'enquête «Collectivité et Pesticides»

Et vous ? De quelle manière pouvez-vous participer à cette opération ?

...En acceptant notamment davantage la présence de végétation spontanée dans votre commune.

La mise en œuvre du «0% Phyto» peut entraîner la présence de végétation spontanée. Mais cela n'est pas synonyme de laisser-aller. C'est plutôt le signe d'une moindre utilisation de produits chimiques dans les espaces publics. Les herbes folles doivent retrouver une place maîtrisée dans le paysage urbain !

... En pratiquant l'éco-jardinage

Devenir éco-jardinier : c'est changer ses habitudes, pas à pas, en privilégiant d'autres méthodes pour s'occuper de son jardin et limiter ainsi l'utilisation de pesticides. Cela passe notamment par le fait de :

- mieux connaître son sol, le travailler différemment et l'amender de manière naturelle (ex : compost)
- optimiser la gestion de l'eau (ex : utiliser des plantes peu gourmandes en eau, optimiser l'arrosage, réaliser un paillage)
- travailler avec la nature pour entretenir ses plantes (ex: utiliser des plantes compagnes, adopter la lutte biologique)
- favoriser la vie sauvage (ex: utiliser des insectes auxiliaires pour lutter contre les ravageurs, laisser la nature reprendre possession d'un petit coin de terre)

Pour vous aider dans votre démarche, des guides et listes références ainsi que des notes méthodologiques seront prochainement à votre disposition en mairie et de façon dématérialisée sur le site de la commune.



Article paru dans « Gazette du Pallet » - Mai 2016

Vignoble

L'HEBDO DE SÈVRE ET MAINE
JEUDI 13 OCTOBRE 2016
WWW.LHEBDODESEVREETMAINE.FR

11

ENVIRONNEMENT. Jardineries : les vendeurs formés aux solutions sans pesticide

L'action découle de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », signée en février dernier. Une quinzaine de vendeurs de huit magasins ont suivi une formation aux solutions sans pesticide.

Vignoble nantais. L'opération suit son cours. En février dernier, sept magasins* situés sur le bassin-versant de la Sanguèze, territoire défini comme prioritaire au regard des eaux polluées (lire encadré), paraient la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ». Dans le partenariat, les en-

seignes de jardinerie et de bricolage volontaires s'engageaient à former leurs vendeurs aux solutions sans pesticide. Engagement tenu. Huit mois après la signature, le moulin du Nid d'Oie, siège de l'établissement du bassin de la Sèvre nantaise, vient d'accueillir la deuxième formation. « Sur les deux

sessions, ce sont une quinzaine de vendeurs qui ont été formés », explique Line Fillonneau.

La formation est assurée par le Centre permanent d'initiative pour l'environnement, structure basée à Beaupréau. Son objectif est de sensibiliser les vendeurs sur les risques liés aux pesticides sur la santé, l'environnement et l'eau. Et « d'orienter les vendeurs vers des solutions alternatives », précise l'animatrice du bassin-versant Moine-Sanguèze. Une sensibilisation nécessaire au regard des usages. Si 95 % de l'usage des pesticides est issu du secteur agricole, les particuliers consomment aussi beaucoup de produits chimiques pour leurs jardins. « Mal informé, c'est un public qui a tendance à faire du surdosage », souligne l'animatrice.

Nouvelles règles

Une sensibilisation rendue également nécessaire par l'aspect réglementaire. Les lois Labbé et Transition énergétique vont en effet imposer de nou-



Une deuxième session de formation s'est déroulée, vendredi dernier, au moulin du Nid d'Oie, à Clisson.

velles règles du jeu. A compter du 1^{er} janvier 2017, le libre-service des produits phytosanitaires en rayons ne sera plus possible. « Les produits chimiques seront gardés sous clef », ajoute la technicienne. Et à partir du 1^{er} janvier 2019, les particuliers « n'auront plus accès aux produits chimiques », poursuit Line Fillonneau. Seule une liste de produits de biocontrôle ou à faible risque pourra être utilisée dans les jardins. Liste dont les professionnels attendent l'arrêt.

Suivi sur plusieurs années

Le groupe d'enseignants auquel vient de se raccrocher l'entreprise Pohu à Saint-Germain-sur-Moine anticipe donc en formant ses vendeurs aux produits de substitution. Marché en devenir que sont le paillage, la bineuse, le désherbeur thermique et autres produits bio.

En parallèle des formations, la charte prévoit en aval des enquêtes de terrain, sous la forme de clients mystère, dans les magasins. Et les chiffres d'affaires

des magasins vont être récupérés de manière à mesurer les indicateurs de vente. Le suivi va se faire sur plusieurs années.

Hervé Pavageau

* Liste des enseignants ayant signé la charte : Gamm vert (Clisson), Espace Emeraude (Clisson), Jardin Décor (Gétigné), Bricomarché la Jardinerie (Vallet), Gamm vert (Vallet), Jean-Jacques Macé (La Regrippière), espace Terrena (Gesté). Groupe que vient de rejoindre l'entreprise Pohu (Saint-Germain-sur-Moine).

La Sanguèze, un bassin prioritaire

L'action couvre uniquement le bassin-versant de la Sanguèze. Dans ce cours d'eau qui se jette dans la Sèvre nantaise au Pallet, les analyses révèlent de manière régulière la présence de molécules issues des désherbants et de fongicides. Dans la Sanguèze, le cumul des molécules de pesticides atteint 42 microgrammes par litre. Un niveau 85 fois plus élevé que l'objectif de qualité que s'est fixé le Sage de la Sèvre nantaise à l'horizon 2021. D'autant que la rémanence des pesticides dans l'environnement peut varier de quelques heures à plusieurs années. « Exemple : l'atrazine. La substance est interdite depuis 2001. Pourtant, on retrouve des traces dans l'eau quinze ans plus tard », illustre Line Fillonneau. Cette mauvaise qualité de l'eau de la Sanguèze explique pourquoi le territoire a été défini comme ultra-prioritaire. Et donc choisi par l'établissement public.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 13/10/2016

Sa physionomie changera encore...

Les actions pour améliorer la continuité écologique de la Sèvre nantaise se poursuivent. Elles passent par des explications pédagogiques.



La continuité écologique de la Sèvre nantaise s'améliore. La rivière retrouve son premier visage. Archives CO.

Michel FRADIN

bressuire@courrier-ouest.com

Nous avons eu beaucoup d'interrogations et d'incompréhensions en début d'année sur nos objectifs pour améliorer la continuité écologique de la rivière », souligne Jean-Paul Bregeon, président de l'établissement public territorial du bassin (EPTB) de la Sèvre nantaise. Hier, à Moncoutant, il a expliqué les démarches du syndicat : « On change la physionomie du cours d'eau et les personnes qui ne l'ont jamais vu autrement ne comprennent pas toujours. Nous sommes dans une région où l'eau potable est une eau de surface. La qualité est donc primordiale. Il faut continuer à redonner de la continuité

écologique à la rivière. Elle est capable de s'épurer par elle-même. J'ai confiance dans la nature si on lui donne ses chances... »

« Il faut que tout le monde prenne sa part »

L'acteur Institutionnel corrige les transformations réalisées par la main de l'homme alors que la rivière était notamment utilisée comme une force motrice.

« Elle retrouve son lit, ses méandres qui aident à maîtriser les crues. Les berges sont retravaillées. Des parkings sont supprimés. Des chaussées qui étaient des obstacles à son écoulement sont effacées. Les biefs, où stagnait une eau

morte, disparaissent », explique Jean-Paul Bregeon.

« Partout où nous sommes intervenus, il y a une amélioration », poursuit-il. « On a plus de flore et de faune. La biochimie de l'eau est meilleure. Différents types de végétaux, des micro-animaux savent absorber nos pollutions », dit François Cailleaud, technicien de rivière. Le chantier est vaste. « Je ne sais pas dans combien de temps il sera à nouveau possible de se baigner dans la Sèvre nantaise ! Le plus important est d'enclencher le mouvement », conclut Jean-Paul Bregeon.

Et dans ce mouvement, « il faut que tout le monde, élus et population, prenne sa part », ajoute Catherine Puaut, vice-présidente de l'Agglo2b.

Courrier de l'Ouest 79.

18106146.

A SAVOIR

A Mauléon, « la rivière chante à nouveau »

Dans le Bocage, deux chantiers ont déjà été réalisés : « la restauration de la morphologie » de l'Oulin, dans Mauléon, avec l'effacement de trois clapets ; la suppression du clapet de la Naullère à Saint-André-sur-Sèvre ; la

suppression et « la renaturation » à la minoterie à La Forêt-sur-Sèvre.

« A Mauléon, personne ne nous a dit que c'était mieux auparavant... Le cours d'eau qui était sclérosé, vit. La rivière chante à nouveau », dit Jean-Paul

Bregeon, président de l'EPTB de la Sèvre nantaise.

Par ailleurs, l'établissement public a lancé des études pour restaurer la continuité écologique de la rivière, au Moulin neuf à Saint-Jouin-de-Milly.

SANGUÈZE. Sans barrage, la rivière respire mieux depuis qu'elle court

Régulièrement polluée au niveau de la Motte à Mouzillon dans les années 1990, la rivière la Sanguèze a retrouvé vie depuis la suppression du barrage. L'initiative a servi d'exemple aux élus dans le cadre d'une formation sur le fonctionnement des cours d'eau.

Mouzillon. Un atelier le matin suivi d'un temps sur le terrain l'après-midi. Jeudi dernier, l'Établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise (qui couvre 123 communes sur 3 départements) a organisé une formation auprès des élus. Le thème portant sur l'amélioration du fonctionnement des cours d'eau s'inscrit dans l'obligation législative de restaurer la bonne qualité de l'eau et la continuité écologique. La journée a attiré une quarantaine de personnes. La piquette de rappel, animée par Jérôme Clair, intervenant extérieur au bassin, a permis « d'apporter des clefs de compréhension », a expliqué Annabelle Dreillard, responsable du pôle communication. Dans un contexte où des projets d'ouvrir les ouvrages sont controversés, la visite du secteur de la Motte à Mouzillon a éclairé la vingtaine d'élus présents.

Le site, coupé par la Sanguèze, même au complexe polyvalent et aux terrains stabilisés. Aujourd'hui, le ruisseau court librement. Derrière la passerelle, une zone naturelle s'étend. Vrai corridor écologique et poumon vert. Il y a une quinzaine d'années, le paysage n'était pas le même, en raison de l'ouvrage qui entravait le lit du cours d'eau. Les inondations revenaient à chaque hiver. Et les algues vertes à chaque été. « L'autre problème, c'était la vase. Elle arrivait à hauteur de l'eau, au niveau de l'étang situé juste avant l'ouvrage », commente Eddy Renou, technicien de rivière. Dans un sous-sol dur, « où tout s'écoule en surface, les pollutions se sont répétées ». Surtout dans un cours d'eau où le débit est proche de zéro à la sortie de l'été. « Sans zone tampon humide, elles se transfèrent tout de suite dans le milieu ». En 1992, la Sanguèze vit sa plus grave crise.

Il n'y a plus un seul poisson sur des kilomètres.

« Tout était mort »

« Le ruisseau sentait le vin. Tout était mort », se souvient le technicien de rivière. Des actions de police sont déclenchées. Jusqu'à la fin des années 1990, le syndicat de rivière va assister le cours d'eau malade. Pour sauver les poissons, la structure investit dans un oxygénateur. Un caudère sur une jambe de bois.

Au début des années 2000, l'évolution réglementaire amène le syndicat de rivière à revoir la copie. « Cela faisait dix ans qu'on réparait les chaussees. Là, il a fallu dire aux acteurs locaux qu'on devait les enlever », rappelle Eddy Renou. Le travail de concertation locale est



Le site de la Sanguèze visité par les élus. Avant la suppression du barrage, la rivière sortait régulièrement de son lit au niveau de l'ancien étang.



lance, associant tous les usagers de la rivière, qui ne « se parlaient pas ». Pour la Sanguèze, cours d'eau en mauvaise santé, la première intervention consiste à ouvrir la chaussée de la Motte. L'expérimentation ponctuelle de

suivis scientifiques, d'inventaires, de biens réunissant tous les acteurs dure trois ans. « Le principe réversible était aussi inscrit », ajoute Eddy Renou. En cas d'échec, l'expérience prévoyait de revenir en arrière. Ce ne sera pas le cas.

dans laquelle se développent 140 espèces végétales. « C'est un espace de biodiversité où passe la loutre, s'abritent les oiseaux », montre le technicien de rivière. L'avantage premier du bois alluvial, c'est sa capacité d'épuration. La zone capte et filtre des eaux chargées en nitrate, phosphate et matières organiques. Un constat que partage Patrick Baleydyer. Elu maire en 2001, le Mouzillonnais recevait des visites régulières de la police de l'eau. Quinze ans plus tard, Patrick Baleydyer, arrivé sur la commune en 1986, retrouve une rivière qu'il ne connaissait pas. « Il n'y a plus de débordement. Plus de poissons morts. La situation est meilleure », confirme l' élu.

« La situation est meilleure »

L'expérience lancée à la Motte s'étend aujourd'hui en amont et en aval de Mouzillon, « dans un climat apaisé. La volonté est de trouver des compromis », conclut le technicien de rivière.

Hervé Pavageau

6 QUESTIONS À ANNABEL DREILLARD

Sur 2 500 km², le bassin de la Sèvre nantaise dénombre 240 chaussees. Des éléments du patrimoine qui sont autant d'obstacles à la continuité écologique des cours d'eau voulue par l'Europe (directive-cadre de 2000) pour



améliorer la qualité de l'eau. Mais, l'idée de les effacer suscite de nombreuses réactions. Toutefois, Annabelle Dreillard, responsable du pôle administration générale et communication de l'établissement public territorial du bassin, organisme qui a la gestion des chaussees, déplore un débat trop souvent local alors que l'analyse doit être plus large.

1. L'Hebdo de Sèvre et Maine : Pourquoi la continuité écologique est un objectif important à atteindre dans la reconquête de la qualité de l'eau ?

Annabelle Dreillard : Parce que la vraie nature d'une rivière est qu'elle court, qu'elle chante... Qu'elle ait de la végétation sur ses abords qui la protègent des ruissellements, des érosions sur les rives pentues. Sinon c'est une bassine. C'est ça, le vrai rôle du cours d'eau, c'est important de le rappeler et de comprendre à l'échelle d'un bassin-versant, pas seulement de sa fenêtre. Si l'eau stagne, elle développe des cyanobactéries. Cela ajoute de la pollution à d'autres pollutions (pesticides, nitrates...). Cela crée aussi des bouchons de sédiments. Si elle s'écoule bien elle s'auto-épure, elle a une bonne température pour la faune et la flore. A la Motte à Mouzillon, on avait constaté une mortalité piscicole qui a disparu avec l'ouverture du clapet. On avait dû placer un oxygénateur.

2. HSM : Et pour que cela s'écoule, il faut moins de chaussees...

A.B. : Disons moins d'obstacles. On sait que le sujet est controversé. Chaque chaussée doit être regardée. Il n'y a pas une solution mais plusieurs. Ouverture de vanne, bras de contournement, brèches, destruction du clapet, l'effacement... en sont quelques-uns. Depuis 2010, 35 ont été aménagés. Cela va de celle du Liveau à Gorges où un bras a été recréé à gauche de la chaussée, aux 6 de Cholet qui ont été effacées et qui servaient de chasse d'eau aux entreprises

textiles dans les années 60, en passant par les brèches de Barbin à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

3. HSM : Quels sont les prochains projets ?

A.B. : On estime à quelque 70 les ouvrages à revoir, encore. Dont 20 sur la Sèvre. La limite, ce devait être 2017. On sera au-delà. On est au stade du diagnostic pour beaucoup d'entre eux (Nid d'oie à Clisson, Pé de Vignard et Ronces au Pallet, Turmelière et Trétière à Aigrefeuille-sur-Maine). D'autres sont à l'étude de scénarios (Garenne Valentin à Clisson et Moulin Cassé à Saint-Crespin-sur-Moine). Sans oublier celles du conseil départemental (Angrieux à Gorges, Pont-Rousseau à Rezé et la Chaussée des Moines à Vertou). A chaque fois, il y a une discussion systématique, une concertation avec les usagers et une communication publique.

4. HSM : Plus on va vers l'effacement, plus l'agence de l'eau et les conseils régionaux vous financent, non ?

A.B. : C'est à peu près ça. Cela va de 0 à 80 % du montant des travaux. On signera lundi prochain un contrat de territoire avec l'agence de l'eau.

5. HSM : La continuité écologique, ce n'est pas la seule façon d'améliorer la qualité de l'eau ?

A.B. : Oui, c'est certain. Il y a l'effort des collectivités avec l'amélioration des stations d'épuration, l'engagement zéro phyto. Celui des commerces aussi : charte éco-jardinier. Il y a également les lois sur la baisse progressive de l'utilisation des pesticides. Et puis nous intervenons auprès des agriculteurs avec un partenariat avec le Civism et les chambres d'agriculture pour mettre en place des mesures agro-environnementales et climatiques (sur la base du volontariat, les agriculteurs réalisent un diagnostic des pratiques et mettent en place des actions qui sont aidées financièrement, pour atteindre un objectif).

6. HSM : Est-ce compliqué de sensibiliser l'agriculture, la viticulture ?

A.B. : Il ne faut pas tirer que sur ces professions. Beaucoup utilisent des pesticides. On en retrouve aussi en milieu urbain car les produits utilisés pour l'entretien, le lavage des toitures en comportent. Sans parler des produits utilisés par les citoyens. Cela finit à la rivière. Tout le monde fait des efforts, sauf peut-être les chimistes. Pour les professions agricoles, ce sont surtout les chambres qui peuvent impulser des mouvements. Nous, on n'a pas la main.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 30/06/2016

ENVIRONNEMENT. 14,8 millions d'euros pour améliorer la qualité des eaux de rivières

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a signé avec quatre territoires de l'établissement public territorial de bassin-versant de la Sèvre nantaise un contrat pour améliorer la qualité de l'eau des rivières. Près de 15 millions d'euros vont être injectés. Pour à terme « rouvrir à la baignade », comme le souhaite son président, Jean-Paul Brégeon.

Sèvre nantaise. Sera-t-il un jour possible d'ouvrir des plages en bord de Sèvre et d'y autoriser la baignade ? Si cela ne tente pas beaucoup à première vue, c'est un objectif du président choletais, Jean-Paul Brégeon. Pour cela, il faudra dans un premier temps baisser le taux de nitrates dans l'eau. Actuellement autour de 50 mg/litre tout au long du bassin, leur présence doit être divisée par deux d'ici 2021. Le nouveau contrat de territoire entre l'agence de l'eau, le conseil régional et les quatre parties du bassin (la Sèvre en amont des Deux-Sèvres au Longeron, les Maine, la Sèvre en aval partie Loire-Atlantique et la Moine-Sanguèze) permettra d'atteindre cet objectif avec en poche 14,8 millions d'euros. « La reconquête de la qualité de l'eau est un enjeu important, ne serait-ce par le fait qu'une grande partie du bassin est alimentée par des

eaux de surface (barrage du Longeron et de la Bultière, lac de Ribou). Il faut utiliser toutes les solutions, je dis bien toutes, pour y arriver », exprimait celui qui faisait brièvement allusion aux défenseurs des chaussées « aux allures parfois jusqu'au-boutistes ». « La continuité écologique est en effet un des moyens pour éviter l'eutrophisation des cours d'eau. Ce n'est pas un gros mot, c'est prévu par la loi même si les oppositions sont nombreuses », lâchait-il.

Pollutions diffuses : trois plans à écrire

La lutte contre la pollution diffuse était un autre axe. Un seul plan d'actions sur les quatre territoires a toutefois été signé : pour le secteur amont du bassin (Longeron-Deux-Sèvres). « 430 exploitations ont été diagnostiquées et 130 exploitants ont accepté d'être accompagnés pour améliorer leurs pratiques par rapport à l'environnement via des mesures agro-environnementales », indiquait Antoine Charrier, technicien. 500 000 € d'aide ont été débloqués.

Restera à convaincre les autres syndicats de rivière plus viticoles à entreprendre la même démarche. « Toutefois, il ne faut pas stigmatiser l'agriculture et la viticulture. Tout le monde doit faire des



Martin Gutton, directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, était à Clisson lundi dernier pour signer les contrats avec les différents syndicats de rivière et l'établissement public territorial du bassin de la Sèvre nantaise, présidé par Jean-Paul Brégeon. L'agence de l'eau abonde aux deux tiers de l'enveloppe globale.

efforts, » exprimait l'adjoint choletais. Dans un temps qui est court. « Nous sommes dans une région qui n'est pas en bonne forme sur le plan de la qualité de l'eau, il ne faut pas se le cacher. Seulement 7 % des masses d'eau sont en bon état. Dans le Finistère, contrairement aux idées reçues, c'est 66 % », ajoutait Martin Gutton, directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, qui signait « l'un des plus importants programmes de son territoire ».

Ces sommes iront en grande partie pour la restauration de la continuité écologique (étude

des chaussées du Pé de Vignard, des Ronces, de Nid d'oie, des Moines, de Pont-Rousseau, d'Angreviers), mais aussi pour la création de zones humides tampons en fond de Vallée pour éviter le ruissellement direct dans la rivière et l'entretien de la végétation en bordure. « 15 millions, cela peut paraître beaucoup, mais quand on sait que lorsqu'on touche à une chaussée, c'est entre 200 000 et 400 000 euros, cela descendra vite », concluait un élu. D'autant que le bassin de la Sèvre nantaise en compte 240 et qu'une trentaine sera inspectée dans les années à venir.

Article paru dans « L'Hebdo Sèvre et Maine » du 07/07/2016

Article paru dans « L'hebdo Sèvre et Maine » du 07/07/2016

À la reconquête de la qualité des eaux de la Sèvre

L'Établissement public du bassin de la Sèvre, à Clisson, a signé quatre contrats territoriaux dans le but d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques

Le constat est simple : la qualité de l'eau et des milieux aquatiques sont dégradés. L'Établissement public du bassin de la Sèvre (EPTB), à Clisson, Jean-Paul Bregeon, son président, et Martin Guitton, directeur général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ont donc signé, ce lundi, quatre contrats territoriaux pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Pour remédier à la mauvaise qualité de l'eau, diverses actions sont entreprises, en réduisant par exemple l'utilisation des pesticides, en préservant les zones humides et les haies ou en retrouvant des cours plus naturels. Des programmes d'actions spécifiques à la réduction des pollutions d'origine agricole ou non agricole sont engagés.

Un contrat territorial pour faciliter l'action

Pour agir efficacement, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne accompagne l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (Sage) pour une planification locale des objectifs et des priorités, mais aussi des contrats territoriaux, afin de cibler et programmer les interventions, renforcer leur cohérence territoriale et leur efficacité. Les quatre contrats signés ce lundi concernent donc les Maines, Moine et Sanguèze, Le Longeron et l'aval de la Sèvre nantaise.

Un coût de 958 000 €

La programmation prévisionnelle inclut la restauration de la continuité piscicole et sédimentaire sur plu-



Au sein du programme s'inscrit la création de zones humides « tampons » dans les fonds de vallée afin de capter les eaux de ruissellement.

sieurs ouvrages du Nid d'Oie, du Pé de Vignard, des Ronces. En dehors du contrat territorial, la réflexion s'étend sur les ouvrages appartenant au conseil départemental de la Loire-Atlantique tels qu'Angreviers, la chaussée des Moines et Pont Rousseau.

Autre action à venir, la défense

des berges par la pose de clôtures et d'abreuvoirs, accompagnée d'une restauration de la végétation notamment sur la Crême, le Chaintreau, la Margerie et la Sèvre Nantaise.

Au programme également, la création de zones humides « tampons » dans les fonds de vallée afin de capter les eaux de ruissellement. Enfin, la

renaturation de petits ruisseaux sur la Margerie et le Chaintreau sont également à l'ordre du jour, ainsi que l'entretien de la végétation de bordure.

Le coût prévisionnel total du contrat sur la période 2015-2019 s'élève à 958 000 €.

Article paru dans « Ouest-France » du 20/07/2016

Le bassin de la Sèvre investit dans la qualité de l'eau

L'Établissement public du bassin de la Sèvre nantaise, présidé par le Choletais Jean-Paul Brégeon, et l'Agence Loire-Bretagne se sont engagés pour la qualité de l'eau.

« L'Établissement public du bassin de la Sèvre nantaise (EPTB) n'a pas vocation à fonctionner pour lui-même, c'est un outil de service, un outil pérenne fait pour durer », a souligné Jean-Paul Brégeon, adjoint au maire de Cholet et président de cet organisme qui rayonne sur deux régions (Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine) et 123 communes de quatre départements (Deux-Sèvres, Vendée, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique).

Il y a quelques semaines, au siège de l'EPTB, au moulin du Nid-d'Oie à Clisson (Loire-Atlantique), il a signé un contrat de partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (représentée par Martin Gutton, son directeur général), ainsi que des contrats territoriaux pour les Mayens, Moine-Sanguèze, le Longeron et l'Aval Sèvre (entre le vignoble et la rive gauche



Jean-Paul Brégeon, président du bassin de la Sèvre nantaise, rappelle les objectifs.

de la Loire, qu'elle rejoint au sud de Nantes).

Parmi les priorités, restaurer la qualité de l'eau et la continuité écologique. De fait, un relief accentué et des vallées assez encaissées caractérisent le bassin-versant. Dans la Sèvre nantaise, le suivi de la qualité

de l'eau s'opère depuis les années 2000 : « Elle est évaluée par des mesures physico-chimiques (pesticides, nitrates, matières organiques, etc.) et des indices biologiques (biodiversité, espèces repères). »

On y voit ouvrages hydrauliques et moulins. Et on observe que « la

rivière, stagnante, ne s'oxygène plus et s'échauffe : l'eau subit un phénomène d'eutrophisation, entraînant prolifération d'algues et parfois de cyanobactéries dangereuses pour la santé. Ces algues affectent les retenues d'eau destinées à la production d'eau potable tels que les barrages de Ribou-Verdon sur la Molne, la Bultière sur la Grande Maine ou encore le Longeron sur la Sèvre nantaise ».

Pour élaborer ces contrats, les enjeux ont été identifiés, partagés ; des maîtres d'ouvrage mobilisés, et l'Agence de l'eau sollicitée financièrement : elle verse près de 15 millions d'euros. L'EPTB, qui veut « optimiser l'intervention publique », coordonne des dizaines d'actions avec les acteurs locaux. Par exemple, pour agir en amont des obstacles à l'écoulement (gestion des berges, végétation des rives). Et créer des zones humides tampons limitant le transfert de polluants vers les cours d'eau. Terme des contrats : fin 2019.

Frédéric TESTU

Courrier de l'Ouest 79

Article paru dans « Courrier de l'Ouest - Deux-Sèvres » du 11/08/2016

Programme pédagogique

Trémentines

OF_07 et 08/05/16

A la découverte de la vie foisonnante des cours d'eau

« L'homme a pris conscience qu'il devait, pour mieux vivre, respecter la vie foisonnante des cours d'eau » : les élèves de l'école Saint-Exupéry, dans leur classe verte à Ribou, ont bien saisi le message, cité par quatre intervenants en pêche et gestion des rivières.

Ils ont, ainsi, présenté aux écoliers les problèmes de la préservation de la reproduction piscicole et les solutions à adopter. Les hautes constructions sur les rivières (barrage) empêchent les poissons d'accomplir leur cycle de vie (migration, reproduction). Eddie Renou, technicien de rivière sur les bassins versants de la Moine et de la Sanguèze (EPTB Sèvre nantaise), a évoqué, devant les enfants, les aménagements effectués sur la Moine pour le développement des poissons.

Le brochet, avec la nécessité des zones inondables pour la reproduction de ce poisson, puis l'anguille



A l'écoute au pied du barrage de Ribou, la pêche et la vie poissonneuse des cours d'eau ont suscité le vif intérêt des élèves.

avec la mise en place de « pièges » à anguilles au pied du barrage pour favoriser son cycle de vie avec ses migrations, sont bloquées au pied du barrage. On peut les récupérer et les « remonter », dans la rivière où ils se développent.

Ce sont des solutions pour l'équilibre, et pour maintenir une qualité de vie des cours d'eau, tout en suscitant l'intérêt du pêcheur, du promeneur et de tous les riverains.

Article paru dans « Ouest-France » des 07 et 08/05/2016

Les sorties scolaires autour de la mare

par Roland BLANDIN

Comme tous les ans, le printemps est le moment idéal pour découvrir le fabuleux monde de la mare. Cette année, les classes ont été nombreuses à nous faire appel pour réaliser des animations autour de cet élément paysagé incontournable du bocage. La quasi-totalité de ces écoles ont reçu le soutien financier de l'EPTB de la Sèvre Nantaise via son programme pédagogique, et aussi celui de l'Agglo du Bocage Bressuirais et de quelques mairies.

Plus de 450 enfants du primaire ont pu cette année découvrir la faune cachée de ce milieu aquatique.



Quel plaisir de voir ces enfants fouiller dans la vase et les débris végétaux pour récolter des petites bêtes plus extraordinaires les unes que les autres.



Une fois la récolte terminée, arrive le temps de l'inventaire ! Il va falloir mettre un nom sur tout ce petit monde !

Les enfants sont souvent impatients, et ont toujours mille questions sur ce qu'ils viennent de pêcher. « C'est quoi, il

mange quoi, ça pique ... ? » C'est à partir de ces questions que nous allons pouvoir débiter toute notre animation. La description de chaque petite bête est un moment important. « Regardez les enfants et dites-moi, combien comptez-vous de pattes? ». « 6, monsieur ! ». « 6 ! Mais c'est un insecte ! ». « Exactement ! Laissez-moi-vous raconter l'histoire extraordinaire de cette larve



d'insecte qui va vivre dans la mare pendant 3 ans avant de se transformer en libellule... »



Il en est ainsi pour chaque espèce récoltée pendant la pêche, de la plus petite à la



plus grosse. Ces animations sont aussi le moment idéal pour faire comprendre l'importance de ces milieux et aussi leur fragilité.

Après ces animations, les enfants, ainsi que leurs accompagnateurs, repartent avec une toute autre vision de la mare. En effet, les mares bénéficient souvent d'une mauvaise image (un trou d'eau sale sans utilité), alors que c'est un milieu vivant. Important dans l'équilibre écosystémique de nos paysages : les larves de moustique, dytiques, notonectes, libellules, tritons, sont aussi des acteurs indispensables pour l'ensemble du vivant.



Plus de 450 enfants du primaire ont découvert la faune cachée de ce milieu aquatique.

Code et police de l'environnement

Il est bon de se remettre en mémoire l'article L.110-1 du Code de l'environnement : « Les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent font partie du patrimoine commun de la nation. Leur protection, leur mise en valeur, leur restauration, leur remise en état et leur gestion sont d'intérêt général, et concourent à l'objectif de développement durable qui vise à satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Ce texte est notre référence pour analyser les situations en présence de gênes ou de nuisances dont sont victimes des riverains. Dans le département des Deux-Sèvres, 34 inspecteurs de l'environnement, (20 pour les services de l'Etat, 11 pour l'ONCFS et 3 pour l'ONEMA), spécialité eau, nature et site, sont chargés de faire respecter les obligations réglementaires liées au code de l'environnement. Cette politique de contrôle se traduit, à l'échelle du département, par un plan de contrôle, document stratégique validé par le Préfet et le Procureur de la République. Le plan de contrôle 2015-2017 a été arrêté le 21 mai 2015 et est en cours.

En 2015, les 34 inspecteurs de la police environnement des Deux-Sèvres ont réalisé 5100 opérations de contrôle avec un taux de conformité de 86,3%, soient 403 non-conformités pour « eau et pêche », plus 295 pour « nature, chasse et sites ». Dans la grande majorité des cas, le contrôle a entraîné un retour immédiat à la conformité. Cependant 28 arrêtés de mise en demeure ont dû être signés en 2015. En fin d'année, 15 avaient conduit à un retour à la conformité, 11 étaient en cours de mise en conformité et 2 ont été contestés devant le tribunal Administratif.

En 2016, l'effort de contrôle et de pédagogie se poursuit avec un plan de 2.300 hommes-jours de contrôle. Sous l'impulsion

du Procureur de la République, des conventions ont été passées avec la Fédération départementale de la chasse et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres pour remplacer les poursuites pénales par des stages de formation payants.

La défense de l'environnement par le respect de la loi.



Le Mans / Économie

Une petite boîte noire *made in France*

Start-up née en mai 2014, Trovolone a choisi de s'implanter au Mans dès 2015, pour lancer sa Robeenbox. Ce produit innovant est dédié au stockage des données numériques des petites entreprises.

Entreprise spécialisée dans la digitalisation et la sécurisation des données, Trovolone a quitté la région parisienne pour rejoindre le territoire mançais. Une installation justifiée par Téo Chablin et Héléne Bernardini, gérants de l'entreprise.

Un territoire favorable

« Alliant à la fois un écosystème numérique et un écosystème industriel cohérents, les Pays de la Loire et Le Mans en particulier offrent un contexte totalement adapté à la mise en œuvre de notre projet. Basés au sein de la Ruche numérique*, aux côtés d'autres jeunes entreprises, nous bénéficions d'un environnement dynamique favorable à la mise en place d'un solide réseau et de partenariats variés. » Sans compter une participation remarquée au Web2day 2015, le festival nantais qui rassemble entreprises du numérique en provenance du monde entier. Comptant aujourd'hui 8 salariés, l'objectif de Trovolone est de passer à 25 pour la fin 2016. Un développement important lié au lancement depuis mai 2016 de la Robeenbox, conçue par Trovolone et entièrement fabriquée en France.

L'outil permet de digitaliser plusieurs fonctions essentielles au bon fonctionnement des petites entreprises : « Centrale téléphonique, routeur, serveur de stockage, télétravail... L'ensemble de ces paramètres sont désormais accessibles numériquement et administrables de façon ergonomique et intuitive », poursuit Téo Chablin. « Il s'agit d'une innovation technologique à l'échelle européenne... voire mondiale. »

* Basée au Mans, la Ruche numérique est une pépinière d'entreprises, au profit de bénéficiaires d'un réseau d'échanges (soit les salariés, soit l'État), d'un espace d'activités d'activités et de temps forts tout au long de l'année.

Hervé Chailou

EN DÉTAIL

Pour financer son développement, Trovolone est en train d'effectuer une levée de fonds et va aussi être soutenue par la Banque publique d'investissement (BPI). La Région a financé l'intervention d'un consultant spécialisé pour accompagner la levée de fonds.



Saumur / Éducation

LE LYCÉE RAPHAËL ELIZÉ POURSUIT SA MUE

Après la création d'un hall d'accueil, d'une salle polyvalente, et l'agrandissement des ateliers, le lycée polyvalent Raphaël Elizé de Saumur poursuit sa mue. Début avril a débuté la rénovation des internats et des salles de classe. Coût de l'opération : 18 M€ entièrement financés par la Région. Afin d'éviter de perturber la scolarité, les travaux se dérouleront en deux temps jusqu'en mai 2019. Au total, 10 900 m² seront rénovés.



Saint-Gilles-Orx / Événement
VENDÉE ÉNERGIE TOUR. VIVEZ LA MOBILITÉ



Le Vendée Énergie Tour devient : Vendée Énergie Tour l'Apres 2 éditions, le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) et ses partenaires élargissent la manifestation à toutes les formes de mobilité durable. Carburants alternatifs, mobilité douce et énergies renouvelables feront du programme de cet événement grand public du 3 au 5 juin à Saint-Gilles-Orx de Vie. Parmi les temps forts : une randonnée vélo, un village expo, un rallye Z et 4 routes avec une traversée du Gais en mode électrique/hybride à ne pas rater.

WWW.VYDEV.ENERGIE-TOUR.FR

Saumur / Environnement
PRÉSERVER L'EAU



Depuis 2010, plus de 7 500 élèves habitant le territoire de la Sèvre Nantaise ont été sensibilisés aux problématiques liées à la ressource en eau. Avec la sensibilisation des scolaires, ce sont quelque 103 actions – plans d'économie d'eau, création de zones humides, restauration de cours d'eau, des bocages, prévention des inondations par exemple – qui vont bénéficier d'une aide régionale de 1,45 M€ grâce au Contrat régional de bassin versant* 2015-2017.

* agit l'année dernière avec la Région, la Commission locale de l'eau et l'investissement public territorial de l'Assise Sèvre-Nantaise.

WWW.PAYSDELAOIRE.FR

Article paru dans « Magazine de la Région des Pays de la Loire » 2016